



Un héritage de préjudices : les personnes noires survivantes de victimes d'homicide et de violence armée au Canada

Tanya L. Sharpe
Faculté de travail social Factor-Inwentash, Université de Toronto

Septembre 2026

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteure et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada ou du gouvernement du Canada.



Les informations contenues dans cette publication ou ce produit peuvent être reproduites, en partie ou en totalité, et par quelque moyen que ce soit, à des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, sauf indication contraire.

Vous êtes prié de :

- faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer de l'exactitude des documents reproduits;
- indiquez le titre complet des documents reproduits, ainsi que l'organisation de l'auteur; et
- indiquer que la reproduction est une copie d'un ouvrage officiel publié par le gouvernement du Canada et qu'elle n'a pas été produite en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2026

Un héritage de préjudices : les personnes noires survivantes de victimes d'homicide et de violence armée au Canada

J4-206/2026F-PDF
ISBN 978-1-100-00445-7

Table des matières

Introduction	4
Origines des préjudices subis par les personnes noires au Canada.....	6
Les séquelles de l'esclavage et de la hiérarchisation raciale des personnes noires	7
Gouvernance raciale après l'émancipation et ségrégation institutionnelle	7
Régimes d'immigration et restrictions liées aux déplacements des personnes noires	8
Dépossession spatiale et destruction des communautés noires.....	9
Criminalisation des personnes noires dans un contexte de racisation.....	9
Services policiers, surveillance et violence de l'État.....	10
Résolution de 2026 des Nations Unies sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage, et son importance pour les personnes noires endeuillées au Canada	11
Tendances actuelles en matière de victimisation	12
Surreprésentation des personnes noires parmi les victimes de violences par arme à feu	12
Facteurs de risque	12
Représentations médiatiques.....	13
Répercussions durables de la victimisation sur les survivants et survivantes	14
Accès aux services aux victimes et aux mesures de soutien.....	15
Admissibilité	16
Méfiance à l'égard des institutions	17
Obstacles à l'accès aux services.....	17
Exclusions liées à l'immigration.....	18
Absence de mesures de soutien ciblées pour les survivants et survivantes	18
Inégalités géographiques	19
Instabilité du financement des organisations dirigées par des personnes noires	19
Limites des données	20
Expériences après la victimisation	22
Intervention policière et signalement.....	22
Procédures judiciaires et crédibilité des témoignages	23
Victimisation secondaire	23
Détermination de la peine	24
Intersectionnalité : origine ethnique, genre, classe sociale, âge, handicap et orientation sexuelle	24
Résilience communautaire, défense des intérêts et approches transformatrices.....	27
Répercussions sur les politiques publiques, la recherche et la pratique	28
Références	31

Introduction

Chaque homicide entraîne bien plus que la perte immédiate d'une vie. Il laisse une marque indélébile : sur les parents qui ne se remettent jamais de la perte d'un enfant, sur les frères et sœurs qui portent leur deuil toute leur vie, sur les amis témoins d'une violence qu'ils ne peuvent oublier, ainsi que sur des quartiers entiers frappés par une succession de pertes sans que les autorités reconnaissent véritablement les conséquences de cet enchaînement tragique. Dans les communautés noires partout au Canada, ces pertes surviennent à une fréquence dévastatrice. À celles-ci s'ajoutent des milliers d'autres personnes touchées par l'homicide et la violence armée qui vivent avec les séquelles physiques, psychologiques et sociales d'actes de violence armée qui ne leur ont pas coûté la vie, mais qui les ont marquées à jamais. Les personnes ayant survécu à l'homicide d'un proche et celles qui vivent avec les conséquences de la violence armée sont au cœur du présent document de réflexion. Leurs expériences, leurs besoins et leur résilience doivent servir de fondement à toute réponse crédible en matière de politiques publiques et de prestation de services.

Le présent document s'adresse aux décideurs appelés à définir les cadres juridiques et financiers régissant les services aux victimes, ainsi qu'aux prestataires de services de première ligne qui accompagnent les personnes affectées lorsqu'elles sont les plus vulnérables. Ces deux groupes peuvent réellement changer la donne pour les personnes noires endeuillées par un homicide ou touchées par un acte de violence armée. Aux fins du présent document, les services aux victimes s'entendent de l'ensemble des mesures de soutien offertes aux personnes touchées par un homicide ou par la violence armée. Ils comprennent notamment les programmes gouvernementaux administrés à l'échelle provinciale et territoriale, les services policiers et judiciaires qui offrent de l'information et de l'accompagnement tout au long du processus de justice pénale, ainsi que les organismes communautaires qui fournissent des soins adaptés à la culture, des services de défense des droits et un soutien pratique en dehors des cadres institutionnels officiels. Ils comprennent en outre les régimes provinciaux et territoriaux d'indemnisation des victimes, qui offrent un soutien financier aux personnes admissibles touchées par des crimes violents. Compte tenu de la diversité des modèles de prestation de services, des critères d'admissibilité et des structures de financement d'une administration à l'autre, les obstacles et les lacunes mis en lumière dans le présent document reflètent des tendances observées dans divers contextes plutôt que des réalités propres à une province ou à un territoire en particulier.

Les communautés noires du Canada sont confrontées à des formes de victimisation multiples et souvent interreliées, notamment la violence entre partenaires intimes, la violence sexuelle, les crimes haineux et les préjudices infligés par l'État. Toutefois, le présent document s'intéresse plus particulièrement aux homicides et à la violence armée : des formes de préjudice qui emportent des vies et causent des blessures bien souvent imperceptibles aux yeux des systèmes pourtant conçus pour aider les personnes touchées. Le deuil des proches d'une victime d'homicide revêt un caractère particulier, distinct des autres formes de deuil, marqué par un traumatisme, un bouleversement soudain et un processus judiciaire susceptible de raviver et de prolonger leurs souffrances pendant des années. Les personnes touchées par la violence armée vivent avec des blessures physiques et des traumatismes chroniques qui perturbent le

cours de leur vie , mais elles bénéficient rarement de l'accompagnement spécialisé et à long terme nécessaire à leur rétablissement. Les expériences de ces deux groupes s'inscrivent dans un contexte plus large d'inégalités structurelles. En 2022, les personnes noires représentaient 25 % de toutes les victimes d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, bien qu'elles ne constituent qu'environ 4 % de la population (Perreault, 2024). Cette réalité met en lumière non seulement l'ampleur de la violence, mais aussi les limites des mécanismes institutionnels chargés d'y répondre. Ces disparités ne se manifestent pas de manière uniforme. Le genre, l'âge, le statut d'immigration, le handicap et l'orientation sexuelle influencent la manière dont les personnes noires touchées par la violence armée et celles endeuillées par un homicide sont exposées à la violence et interagissent avec les systèmes censés leur venir en aide; toutefois, les données ventilées rendant compte de ces dimensions intersectionnelles demeurent extrêmement limitées dans le contexte canadien (Sharpe et al., 2025; Jeffers, 2023). Des études révèlent que les mères noires endeuillées à la suite d'un homicide vivent le deuil non seulement comme des personnes noires aux prises avec un système qui minimise depuis toujours leur souffrance, mais aussi comme des femmes dont les réactions affectives sont souvent considérées comme pathologiques. Dans certains cas, la précarité associée à leur statut d'immigrante fait de chaque interaction avec les institutions une expérience potentiellement risquée (Sharpe, Bailey et coll., 2024; Maynard, 2025; Deshman, 2009).

Les facteurs à l'origine de ces résultats sont bien connus et peuvent être corrigés. Ils découlent de processus ancrés de longue date, d'inégalités structurelles et de pratiques institutionnelles qui ont influencé la répartition de la violence, l'accès à la protection et la reconnaissance des pertes ouvrant droit à réparation. Des séquelles de l'esclavage et de la dépossession territoriale au sous-financement chronique des organismes dirigés par des personnes noires, en passant par le manque de données ventilées selon les groupes racisés concernant les victimes, les causes de cette surreprésentation des préjudices sont d'origine systémique et exigent des réponses tout aussi systémiques. Le présent document présente tout d'abord les fondements historiques de la victimisation des personnes noires au Canada, puis examine les tendances actuelles en matière d'homicides et de violence armée, les obstacles systémiques à l'accès aux services aux victimes, les lacunes des données disponibles, les expériences des victimes au sein du système de justice pénale après la victimisation et les initiatives communautaires axées sur la résilience et l'innovation. Il se termine par la présentation de mesures concrètes en matière de politiques publiques, de recherche et de développement des données.

Le Canada se trouve aujourd'hui à un moment charnière. L'élaboration de la <https://www.justice.gc.ca/eng/cj-jp/cbjs-scjn/index.html> l'élargissement de la collecte de données fondées sur les communautés ethniques et la reconnaissance croissante du racisme envers les personnes noires au sein des institutions témoignent d'une volonté réelle de s'attaquer à des inégalités profondément enracinées. Les personnes au cœur du présent document ne sont pas de simples statistiques : certaines ont perdu un être cher à la suite d'actes de violence, tandis que d'autres, bien qu'ayant survécu à la violence, n'ont bénéficié d'aucun soutien adéquat pour s'en remettre. Des politiques et des services adaptés, coordonnés et adéquatement financés permettent de mieux répondre à leurs besoins, de reconnaître leur réalité et de contribuer à réduire le nombre de familles et de communautés noires confrontées à de telles pertes.

Origines des préjudices subis par les personnes noires au Canada

Trois concepts clés encadrent l'analyse qui suit. Le capitalisme racial désigne le processus par lequel les systèmes économiques tirent profit de l'exploitation, de la dépossession et de l'exclusion de groupes racisés, de sorte que les communautés ethniques et les inégalités économiques constituent des phénomènes indissociables qui se renforcent mutuellement (Robinson, 1983). La violence structurelle renvoie aux façons dont les structures sociales, notamment les lois, les politiques et les institutions, portent systématiquement préjudice à certains groupes, non seulement par l'exercice direct de la force, mais aussi par une répartition organisée des désavantages qui limite l'accès aux ressources, à la sécurité et à un traitement équitable (Galtung, 1969; Farmer, 2004). Le traumatisme intergénérationnel désigne la transmission, d'une génération à l'autre, des effets psychologiques, sociaux et physiologiques de préjudices graves ou prolongés. Les communautés exposées à une violence raciale persistante peuvent ainsi perpétuer des schémas de stress, de méfiance et de vulnérabilité qui influencent les expériences actuelles de préjudice et le recours à l'aide (Brave Heart, 1998). Considérés dans leur ensemble, ces concepts s'enchaînent logiquement : le capitalisme racial a créé les conditions de dépossession et d'exploitation; la violence structurelle les a ancrées dans les lois, les politiques et les inégalités sociales; et le traumatisme intergénérationnel en représente l'effet cumulatif dans la vie des personnes et des communautés qui en subissent encore les conséquences. Le cadre analytique qu'ils définissent révèle que l'histoire raciale du Canada n'est pas simplement une toile de fond de la violence contemporaine, mais qu'elle en est un déterminant actif et actuel.

Toute analyse rigoureuse de l'homicide, de la violence armée et des expériences des personnes touchées au sein des communautés noires au Canada doit tenir compte des effets profonds et persistants de la construction sociale de communautés noires, enracinée dans l'esclavage et toujours perceptible de nos jours. Les mécanismes de contrôle qui régissaient autrefois la vie des personnes noires réduites en esclavage n'ont pas disparu avec l'abolition de l'esclavage; ils se sont transformés. Après l'abolition officielle de l'esclavage, le stigmate autrefois associé au statut d'« esclave » s'est progressivement transféré à l'identité noire elle-même, façonnant la manière dont les institutions percevaient et traitaient les personnes noires (Maynard, 2025). Cette stigmatisation raciale s'est enracinée dans de nombreuses institutions canadiennes. Elle s'est notamment manifestée dans les systèmes scolaires ségrégués qui limitaient les possibilités d'avancement (Howard et Smith, 2011), dans les politiques d'immigration conçues pour restreindre l'entrée des personnes noires au pays (Calliste, 1994) et dans les pratiques policières et judiciaires qui ciblaient de façon disproportionnée les communautés noires (Warde, 2013). Ces structures ancrées de longue date ont produit des inégalités matérielles tout en institutionnalisant des pratiques de surveillance et de sanction; elles continuent de façonner tant la répartition de la violence que les réponses apportées aux victimes noires et à leurs familles, qui se heurtent souvent à des obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir du soutien ou à faire valoir leurs droits après avoir subi un préjudice (Sharpe et coll., 2025).

Les séquelles de l'esclavage et de la hiérarchisation raciale des personnes noires

Bien que l'esclavage ait été pratiqué au Canada pendant plus de deux siècles, cette réalité n'occupe toujours pas la place qui lui revient dans la mémoire collective. L'esclavage en Nouvelle-France et, plus tard sous le régime britannique, n'était ni marginal ni anodin (Maynard, 2025). De milliers de personnes noires et autochtones étaient réduites en captivité. Officialisé par sanction royale en 1689, ce système a été entretenu par des violences physiques, sexuelles et reproductives qui réduisaient les personnes noires à un bien exploitable (Mackey, 2010). Les capacités reproductives des femmes réduites en esclavage étaient marchandisées (Foster, 2011); la coercition et les violences sexuelles étaient monnaie courante; et le maintien en servitude des personnes noires s'appuyait au quotidien sur une surveillance étroite, des châtiments corporels et la menace constante du recours à la force (Henry-Dixon, 2024; Maynard, 2025). Les avis de recherche visant les esclaves en fuite, qui détaillaient notamment leur taille, leurs vêtements, leurs cicatrices et d'autres caractéristiques décrites en termes dégradants, figuraient parmi les premiers outils publics servant à repérer, à suivre et à criminaliser les personnes noires. La noirceur en est ainsi venue à être associée à la suspicion et à servir de justification à la surveillance policière. Cette pratique a instauré un modèle qui s'est perpétué dans les contrôles policiers, les fouilles et les vérifications d'identité dans la rue aux XX^e et XXI^e siècles (Maynard, 2025).

Gouvernance raciale après l'émancipation et ségrégation institutionnelle

À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, les loyalistes noirs affranchis et les réfugiés de la guerre de 1812, à qui l'on avait promis des terres et l'égalité en reconnaissance de leur service militaire, ont plutôt été confrontés à des concessions foncières réduites, au non-versement de salaires et à des violences perpétrées par des Blancs, dont l'émeute de Shelburne de 1784 constitue un exemple marquant (Maynard, 2025). Après l'abolition de l'esclavage, la hiérarchie raciale est demeurée largement intacte : les personnes noires pouvaient certes travailler comme ouvriers, sans avoir pour autant le droit de participer pleinement à la vie civique, d'où la méfiance persistante envers les institutions publiques observée chez leurs descendants ainsi que chez les personnes noires établies plus tard au Canada (Sharpe, Aqil et coll., 2024). Le système scolaire fondé sur la ségrégation, rendue légalement possible par l'*Acte d'Union* de 1840 et consolidée par la *Common Schools Act* de l'Ontario de 1850, a perduré dans certaines régions du Canada jusque tard au XX^e siècle (Howard et Smith, 2011)¹.

Les restrictions relatives à la tombée de la nuit, les règlements municipaux et les pratiques commerciales interdisaient la présence des personnes noires dans les logements et les espaces publics. La police faisait respecter la barrière raciale, soit la frontière juridique et sociale imposée qui déterminait où les personnes noires pouvaient vivre, travailler, se déplacer et se rassembler par rapport aux personnes blanches (Howard et Smith, 2011), comme l'illustre

¹ La dernière école où la ségrégation était encore légale a fermé ses portes en 1983 à Lincolnton, en Nouvelle-Écosse.

l'arrestation de Viola Desmond en 1946 (Reynolds, 2016). Ces dispositions ont légitimé des restrictions systématiques à la liberté de circulation des personnes noires et à leur accès à la vie publique, des conditions que les études associent directement aux inégalités contemporaines en matière d'exposition aux préjudices. Les personnes noires touchées par la violence armée et les celles endeuillées par un homicide continuent de subir les effets de ces modèles historiques lorsqu'elles cherchent à obtenir de l'aide, notamment dans leurs interactions avec des services policiers marqués par le profilage racial et la méfiance envers les institutions (Wortley et Owusu-Bempah, 2022; Sharpe, 2015); dans les procédures judiciaires qui remettent en question la crédibilité des victimes noires et minimisent leurs pertes (Owusu-Bempah et Jeffers, 2021; Saghbini et Paquin-Marseille, 2023); ainsi que dans leurs démarches auprès des services aux victimes. Les services aux victimes comprennent des programmes gouvernementaux, des services de soutien offerts par les corps policiers et les tribunaux, ainsi que des organismes communautaires œuvrant dans les provinces et les territoires, en plus des régimes provinciaux d'indemnisation des victimes qui offrent une aide financière aux personnes admissibles touchées par des actes criminels violents. Pour un aperçu comparatif des structures de services aux victimes, des critères d'admissibilité, des régimes d'indemnisation et des modèles de prestation des services dans les différentes administrations canadiennes, consultez le rapport de 2024 sur les [services aux victimes au Canada](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html) (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html>), qui fait état de l'importante variation de l'offre de services d'une province et d'un territoire à l'autre (ministère de la Justice du Canada, 2024). Ces obstacles ne constituent pas des expériences isolées; ils ont été documentés dans le cadre de consultations communautaires et de recherches centrées sur les personnes touchées par l'homicide et la violence armée menées partout au Canada (Jeffers, 2023; Sharpe, Aqil et coll., 2024; Sharpe et coll., 2025). Les sections qui suivent examinent chacun de ces obstacles de manière plus approfondie, en s'appuyant sur des données probantes concernant les deux populations afin de montrer comment les mécanismes d'exclusion passés continuent de façonner l'expérience des personnes noires touchées par les homicides et la violence armée qui doivent composer avec des systèmes qui ne répondent pas à leurs besoins.

Régimes d'immigration et restrictions liées aux déplacements des personnes noires

La politique d'immigration, combinée à la ségrégation nationale, a contribué à restreindre les déplacements des personnes noires. Malgré le discours public valorisant les traditions antiesclavagistes du Canada et, par la suite, sa tolérance multiculturelle, les responsables fédéraux ont appliqué diverses politiques d'exclusion. Celles-ci reposaient notamment sur des euphémismes pseudoscientifiques, comme l'interdiction d'admettre toute personne immigrante considérée comme « inadaptée au climat », prévue à l'article 38 de la *Loi concernant l'Immigration* de 1910, ainsi que sur des mesures de dissuasion frontalières et des contrôles médicaux discrétionnaires (Calliste, 1994; Maynard, 2025). Il en a découlé un projet démographique favorisant les colons blancs et reléguant la migration noire à une réalité exceptionnelle, précaire et sous surveillance. On en retrouve aujourd'hui les prolongements dans les pratiques discrétionnaires d'application de la loi, de détention et d'expulsion, qui

dissuadent les familles, dont le statut migratoire est précaire, de signaler des crimes et de coopérer avec les autorités à la suite d'un homicide.

Dépossession spatiale et destruction des communautés noires

Partout au Canada, de nombreuses communautés noires ont été contraintes à l'exil, soumises à des mesures de confinement ou effacées par l'action de l'État, révélant ainsi une tendance nationale qui dépasse largement le cadre d'un simple cas isolé. Parmi les exemples les plus connus figure Africville à Halifax, un quartier rasé à la fin des années 1960 sous prétexte de rénovation urbaine. Les résidents ont été déplacés de force, et les repères culturels et institutionnels de la communauté ont été détruits (Clairmont et Magill, 1999). À Vancouver, Hogan's Alley, premier et unique quartier majoritairement noir, a été démoli à partir de 1967 afin de permettre la construction des viaducs Georgia et Dunsmuir, ce qui a entraîné la dispersion permanente de sa population noire (Landau-Donnelly, 2023, 2024). À Montréal, dans le quartier Saint-Antoine–Petite-Bourgogne, la rénovation urbaine du milieu du siècle, la désindustrialisation et la construction d'autoroutes ont désarticulé une communauté noire forte et florissante sur le plan culturel. Ces transformations ont déplacé des institutions bien établies et fragilisé les réseaux sociaux qui atténuaient traditionnellement l'exposition aux préjudices (High, 2017). Établie par des colons afro-américains au début du XX^e siècle, la communauté d'Amber Valley, en Alberta, a connu un déclin dans les années 1930 et 1940 sous l'effet conjugué de l'exclusion économique et du racisme. Cette situation a poussé de nombreuses familles à migrer vers les centres urbains, où elles ont été confrontées à la discrimination en matière de logement et à une surveillance policière disproportionnée. Au XXI^e siècle, le réaménagement à grande échelle du quartier Heron Gate, à Ottawa, a entraîné l'éviction de centaines de résidents noirs et racisés, fragilisant les réseaux de soutien social et rappelant les projets de rénovation urbaine qui ont marqué l'histoire nord-américaine (Crosby, 2023). Pris ensemble, ces exemples illustrent une tendance récurrente : les communautés noires du Canada ont été confrontées à des formes de dépossession spatiale qui ont fragmenté la vie communautaire, reconfiguré les contextes de vulnérabilité et continuent aujourd'hui d'influencer les caractéristiques de la victimisation, les rapports aux institutions et les mécanismes de survie.

Criminalisation des personnes noires dans un contexte de racisation

La représentation des hommes noirs comme intrinsèquement dangereux s'est imposée dans les discours culturels immédiatement après l'émancipation. Des politiciens et des acteurs du système judiciaire canadien ont explicitement invoqué le stéréotype du violeur noir pour justifier le durcissement de politiques pénales, bien que les dossiers judiciaires aient largement infirmé cette représentation (Backhouse, 1999; Walker, 2010). Des organisations de femmes blanches ont présenté des pétitions au gouvernement fédéral afin d'empêcher l'établissement d'hommes noirs au Canada, en reprenant une rhétorique associée aux lynchages bien connue aux États-Unis (Palmer, 1982; Valverde, 2008). Dans les années 1920, le Ku Klux Klan était actif en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta. Multipliant les brûlages de croix et les actes d'intimidation sans susciter de réelle intervention de l'État, il a contribué à normaliser l'association entre les personnes noires, le désordre et la criminalité (Bartley, 2020; Parsons,

2024). Les archives historiques relatives aux peines imposées révèlent d'importantes disparités raciales en matière de déclarations de culpabilité et de détermination de la peine en Ontario de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle. Les personnes noires accusées étaient davantage susceptibles d'être inculpées, déclarées coupables et incarcérées à des taux disproportionnés, même lorsque les variables juridiques étaient prises en compte. Ces pratiques ont contribué à instaurer un traitement différencié dont les effets se font encore sentir dans le système de justice pénale canadien (Backhouse, 1999; Mosher, 1999; Owusu-Bempah et Jeffers, 2021; Saghbini et Paquin-Marseille, 2023).

Cette criminalisation historique des personnes noires dans un contexte de racisation a des conséquences directes sur la manière dont les personnes noires sont reconnues, ou plus précisément ne sont pas reconnues, comme victimes d'actes criminels. Depuis longtemps, la victimologie s'intéresse à la notion de « victime idéale » : une personne considérée comme totalement innocente et étrangère aux circonstances du préjudice qu'elle a subi, ce qui la rend pleinement digne de compassion et de soutien institutionnel (Christie, 1986). Concrètement, cette conception a contribué à marginaliser les personnes noires touchées par la violence armée et les personnes endeuillées par un homicide, en les excluant des catégories de victimes jugées dignes de protection et de soutien. Lorsque les institutions associent systématiquement les personnes noires à la criminalité ou à la dangerosité, les victimes noires sont régulièrement traitées avec méfiance plutôt qu'avec empathie. Leur victimisation est souvent interprétée comme ambiguë, provoquée ou imputable à leurs propres actes (Linhares et coll., 2023; Collins, 2014). Cette dynamique est renforcée par ce que les chercheurs appellent la dichotomie victime-délinquant : l'hypothèse institutionnelle selon laquelle les personnes perçues comme dangereuses ou ayant déjà eu affaire au système de justice pénale ne peuvent pas être des victimes (Wortley et Owusu-Bempah, 2022; Petrich et al., 2016). Richardson et coll. (2016) ont constaté que, particulièrement chez les personnes noires touchées par la violence armée, les prestataires de soins percevaient souvent les hommes noirs victimes de blessures par balle comme des personnes coupables plutôt que comme des victimes. Cette perception avait des répercussions directes sur la qualité et la continuité des soins qu'ils recevaient. Pour les familles endeuillées par un homicide, cette logique se reproduit lorsque les institutions judiciaires et les médias attribuent à la personne décédée une responsabilité dans les circonstances de sa mort. Cette représentation a pour effet de diminuer la légitimité de la perte subie et de restreindre la reconnaissance et le soutien accordés à sa famille (Sharpe, Bailey et coll., 2024; Collins, 2014). L'effet cumulatif de ces dynamiques est de perpétuer un système où la représentation historique des personnes noires comme étant dangereuses continue de façonner la reconnaissance du statut de victime, l'accès à l'aide et la détermination des préjudices considérés comme dignes de réparation.

Services policiers, surveillance et violence de l'État

Les pratiques policières ont contribué à institutionnaliser la surveillance des populations noires. Cette dynamique s'est manifestée à travers les milices esclavagistes, puis les lois sur le vagabondage et la prostitution qui criminalisaient la présence des femmes noires dans les lieux publics, avant de s'étendre aux politiques de prohibition des drogues déployées dans des quartiers déjà soumis à une surveillance policière excessive (Maynard, 2025). L'effet cumulatif

est la mise en place d'un système qui produit les preuves servant à confirmer ses propres présupposés : en concentrant son attention sur certains groupes et certains lieux, il génère des résultats statistiques qui justifient un ciblage accru. Cette logique autoréalisatrice renforce le traumatisme des personnes touchées lorsque les institutions chargées de la protection et de la sécurité sont perçues comme des acteurs d'humiliation et de préjudice. En nourrissant la méfiance, en limitant la coopération avec les enquêteurs et en contribuant à la baisse des taux d'élucidation, ces schémas de surveillance et d'intervention policières influencent le contexte contemporain des homicides et compromettent l'accès à la justice des victimes noires. Ensemble, ces histoires montrent comment les institutions canadiennes ont associé les personnes noires à la dangerosité tout en invisibilisant leur victimisation. Elles éclairent aussi la persistance d'une méfiance, ancrée dans des précédents juridiques et politiques documentés, qui continue d'influencer les signalements, l'élucidation des homicides et le recours aux services. La suite de l'analyse porte sur la façon dont ces présupposés concernant la reconnaissance des victimes continuent de façonner l'expérience des personnes noires touchées par la violence armée et des personnes endeuillées par un homicide.

Résolution de 2026 des Nations Unies sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage, et son importance pour les personnes noires endeuillées au Canada

Le 25 mars 2026, l'Organisation des Nations Unies a adopté une résolution présentée par le Ghana et appuyée par 123 pays, reconnaissant officiellement la traite transatlantique des esclaves comme l'un des crimes les plus graves contre l'humanité et appelant les États à mettre en œuvre des mesures de justice réparatrice, à présenter des excuses officielles et à rapatrier les biens culturels concernés (Washington, 2026). La décision du Canada de s'abstenir lors de ce vote, plutôt que de l'appuyer, est elle-même révélatrice de l'ambivalence institutionnelle retracée dans la présente section : une posture qui reconnaît en principe la brutalité de l'esclavage tout en refusant, dans la pratique, d'assumer une responsabilité structurelle. Pour les personnes noires touchées par la violence armée et celles endeuillées par un homicide, cette résolution revêt une portée concrète. Les conditions structurelles décrites tout au long de la présente section, soit la dépossession spatiale, la criminalisation fondée sur la racisation, la sous-protection institutionnelle et la transmission intergénérationnelle des traumatismes, correspondent précisément aux formes de préjudice que le concept d'« héritage de préjudices » au cœur de la résolution vise à prendre en compte. Le fait que ces conditions soient reconnues à l'échelle internationale comme découlant d'un crime contre l'humanité, plutôt que d'un prétendu déficit culturel, c'est-à-dire l'idée erronée selon laquelle les difficultés d'une communauté seraient attribuables à des lacunes internes sur le plan des valeurs, des comportements ou des traditions plutôt qu'à des systèmes d'oppression et d'inégalités, vient confirmer ce que les communautés noires et leurs défenseurs au Canada soutiennent depuis longtemps. Les disparités actuelles en matière de victimisation, de survie et d'accès à la justice doivent être comprises non comme des anomalies, mais comme les conséquences durables d'un tort historique resté sans réparation adéquate (Washington, 2026).

Tendances actuelles en matière de victimisation

La violence armée et les homicides continuent de marquer la réalité vécue de nombreuses communautés noires au Canada, d'une manière qui ne peut être dissociée des contextes sociaux, économiques et institutionnels dans lesquels ces communautés évoluent. Selon un récent rapport publié dans *Juristat*, la violence liée aux armes à feu continue de croître au Canada. En 2024, environ 14 500 incidents ont été signalés, ce qui correspond à un taux de 36 incidents pour 100 000 habitants (Perreault, 2026). Malgré une baisse de 4,2 % en 2024 comparativement à 2023, il n'en demeure pas moins que ce taux est 44 % plus élevé qu'il y a dix ans, alors à 25 incidents pour 100 000 habitants (Perreault, 2026). Même si les éditions de 2025 et de 2026 du rapport ne présentent pas de données ventilées selon l'origine raciale, l'édition de 2024 indique que les communautés noires continuent de subir une part disproportionnée des risques et des conséquences associés à ce phénomène (Perreault, 2024). Cela comprend notamment des taux plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu, une exposition répétée à la violence au sein des communautés, des résultats économiques moins favorables, les effets cumulatifs de discours médiatiques stigmatisants ainsi que d'importants obstacles à l'accès au soutien après une victimisation (Aiello, 2025; Bouchard et coll., 2020; Maynard, 2025; Mbari et coll., 2026; Richardson et coll., 2016; Sharpe, 2015).

Surreprésentation des personnes noires parmi les victimes de violences par arme à feu

En 2022, les personnes noires représentaient 25 % de l'ensemble des victimes d'homicides par arme à feu alors qu'elles ne constituaient qu'environ 4 % de la population canadienne (Perreault, 2024). Cette disproportion reflète la persistance de taux élevés d'homicides dans les centres urbains au cours de la dernière décennie. Ces homicides, souvent concentrés dans certains secteurs, touchent des populations noires déjà confrontées aux effets conjugués de l'exclusion économique, de l'accès limité au logement adéquat et d'une négligence institutionnelle de longue date (Sharpe et Aqil, 2025). Les quartiers touchés par le désinvestissement systémique, un zonage restrictif et une insécurité persistante en matière de logement sont davantage susceptibles de connaître des cycles récurrents de violence, puisque les inégalités spatiales influencent à la fois les possibilités qui s'offrent aux résidents et leur degré de vulnérabilité (Sampson, 2012; Wacquant, 2008).

Facteurs de risque

La concentration de la pauvreté et les marchés immobiliers marqués par les discriminations raciales poussent de nombreuses familles noires vers des quartiers dépourvus d'infrastructures communautaires adéquates, notamment d'espaces publics sûrs, de programmes destinés aux jeunes, de services adaptés à leur culture et d'emplois stables (Sharpe & Aqil, 2025). Les systèmes scolaires contribuent également à perpétuer ces inégalités en raison de pratiques disciplinaires discriminatoires, du regroupement scolaire et de l'insuffisance des services de soutien dans de nombreuses administrations canadiennes (Codjoe, 2001; Dei et coll., 1997; James et coll., 2017). Les garçons et les jeunes hommes noirs demeurent surreprésentés dans

les statistiques relatives à la victimisation et à la perpétration. Cette situation reflète l'interaction complexe entre les inégalités structurelles et les traumatismes historiques, plutôt qu'un quelconque risque intrinsèque associé à ce groupe (Clark, 2025; ministère de la Justice Canada, 2022). Si les jeunes femmes et les filles noires sont moins visibles dans les statistiques sur la victimisation, elles demeurent exposées à des risques distincts liés à l'intersectionnalité de la race et du genre. Cette situation se manifeste notamment par une exposition simultanée à la violence conjugale et à la violence armée dans la communauté, ainsi que par l'absence quasi totale de services conçus pour répondre à ces deux formes de préjudice (Maynard, 2025). Les jeunes noirs en situation de handicap font face à des vulnérabilités accrues, le capacitisme et le racisme envers les personnes noires agissant conjointement pour façonner à la fois leur exposition aux préjudices et leur exclusion des mesures de soutien au rétablissement (Niles et coll., 2025). Des études font état d'une tendance selon laquelle les jeunes hommes noirs qui se retrouvent en situation de handicap physique après avoir été blessés par balle constatent que les services de réadaptation ne tiennent pas compte du traumatisme persistant, que les dispositifs d'indemnisation des victimes ne couvrent pas les besoins en soins de longue durée et que le traitement qui leur est réservé par les prestataires repose sur une présomption de culpabilité plutôt que sur la reconnaissance du préjudice subi (Richardson et al., 2016; Niles et al., 2025). L'interaction entre ces pressions structurelles et la disponibilité d'armes à feu sur les marchés illicites liés au trafic transfrontalier contribuent à accroître le risque de blessures causées par les armes à feu. Selon la recherche, la violence armée gagne à être abordée comme un enjeu de santé publique. Cela suppose la mise en place de soins tenant compte des traumatismes et adaptés aux réalités culturelles des populations visées afin de limiter les préjudices et de favoriser le rétablissement (Braga, 2022; Sharpe et Frans-Joseph, 2026; Singh et coll., 2020). Une telle approche met également en lumière l'influence des déterminants sociaux de la violence et la nécessité d'investir durablement dans la prévention et la guérison plutôt que de miser principalement sur la répression.

Représentations médiatiques

Les discours médiatiques influencent également la perception qu'a le public de ces phénomènes. La couverture médiatique des fusillades survenant dans les quartiers noirs présente souvent la violence comme un problème interne à ces communautés, en mettant l'accent sur la criminalité, les gangs ou des caractéristiques individuelles pathologiques plutôt que sur les trajectoires historiques de déplacement forcé, la pauvreté et l'inégalité en matière de protection (Collins, 2014; Sharpe et Aqil, 2025). La manière dont les médias présentent certains phénomènes sous un angle racisé influence l'opinion publique et oriente les priorités politiques, notamment en favorisant des mesures répressives au détriment de stratégies communautaires axées sur la prévention (Entman et Rojecki, 2001; Gilchrist, 2010). Les familles des victimes noires d'homicide rapportent souvent que la couverture médiatique minimise l'humanité de leurs proches ou fait circuler des renseignements non confirmés sur de possibles liens avec la criminalité, contribuant ainsi à leur marginalisation dans un contexte de deuil profond (Sharpe, Bailey et coll., 2024). Cette dynamique se manifeste également dans les espaces numériques et les médias sociaux. Les jeunes noirs et les familles noires touchés par un homicide ou par la

violence armée y sont de plus en plus confrontés à du contenu graphique, au deuil public et à des conflits en ligne qui accentuent les traumatismes. Les services de soutien traditionnels, comme le counseling, la défense des droits des victimes et les programmes communautaires, demeurent toutefois mal adaptés aux préjudices propres à ces environnements, notamment la diffusion virale d'images violentes, l'humiliation publique et les conflits en ligne en temps réel (Patton et coll., 2016). La tendance à attribuer aux victimes noires de la violence armée une part de responsabilité dans les préjudices qu'elles subissent ne se limite pas aux médias traditionnels. Elle imprègne également les réponses institutionnelles et façonne la manière dont les systèmes de santé, les tribunaux et les fournisseurs de services évaluent et priorisent les besoins des personnes noires touchées par la violence armée et des proches de victimes d'homicide (Beard et coll., 2023; Richardson et coll., 2016). Richardson et coll. (2016) ont constaté que les hommes noirs ayant survécu à une blessure par balle étaient souvent perçus par les prestataires de soins comme étant responsables de la violence subie, voire comme l'ayant méritée, plutôt que comme des victimes ayant besoin de soins. Cette façon de voir influence la qualité et la continuité des services reçus et s'inscrit dans la même logique de minimisation que celle documentée dans les médias. Ensemble, ces formes de préjudice véhiculé aggravent les obstacles structurels auxquels font face les personnes noires touchées par la violence armée et les familles endeuillées par un homicide, la stigmatisation étant ainsi reproduite dans les systèmes et les discours publics dont dépend leur parcours de rétablissement.

Répercussions durables de la victimisation sur les survivants et survivantes

Les répercussions de la violence armée et des homicides dépassent largement les victimes directes. Les familles, les amis et les témoins subissent de profonds traumatismes émotionnels et psychologiques pouvant se traduire par des problèmes de santé mentale durables, des perturbations dans les études ou l'emploi, ainsi que des tensions au sein de la famille. L'exposition à la violence au sein de la communauté contribue au stress chronique, réduit la cohésion sociale et affaiblit l'efficacité collective. Les communautés sont ainsi plus vulnérables à de futurs préjudices (Hipp et Wickes, 2017; Scarpa, 2003), ce qui engendre un traumatisme intergénérationnel résultant du fait que les jeunes grandissent dans des environnements marqués par des pertes répétées, un soutien insuffisant en santé mentale et une peur persistante. Pourtant, les personnes touchées et les membres de la communauté bénéficient rarement d'une reconnaissance ou d'un soutien à la hauteur des répercussions subies. Les réponses publiques demeurent généralement centrées sur l'événement mortel, de sorte que les survivants de fusillades non mortelles, les membres de la famille endeuillés et les voisins touchés sont souvent privés d'un accompagnement à long terme (Sharpe, 2008; Sharpe et Aqil, 2025). Pour les personnes noires vivant avec les répercussions d'un homicide ou d'un acte de violence en particulier, les obstacles à la recherche d'aide sont souvent exacerbés par le profilage racial, la précarité du statut d'immigration et les expériences négatives vécues avec les services policiers (Sharpe, Aqil et coll., 2024). Ces obstacles sont encore plus marqués pour celles qui se trouvent à l'intersection de plusieurs formes de marginalisation. Les membres âgés des familles endeuillées, les personnes en situation de handicap, les personnes ayant un statut

d'immigration précaire et les membres noirs des communautés 2ELGBTQ+ sont confrontés à des formes d'exclusion que les structures de soutien traditionnelles peinent à reconnaître et auxquelles les systèmes de données actuels ne permettent pas encore de rendre pleinement compte (Deshman, 2009; Maynard, 2025; Niles et coll., 2025). Les consultations communautaires révèlent une tendance récurrente selon laquelle des immigrants endeuillés par un homicide sont exclus des mesures de soutien proposées après un homicide et contraints de quitter le Canada, et leurs proches doivent alors assumer à la fois le deuil et les répercussions financières et logistiques de ce départ. Cette situation illustre comment le statut d'immigration peut exacerber les conséquences d'une perte déjà dévastatrice en y ajoutant une importante charge administrative et financière (Jeffers, 2023; Petrich et coll., 2023).

Accès aux services aux victimes et aux mesures de soutien

Selon une enquête multisite menée au début des années 2000 auprès de victimes d'actes criminels, près de 90 % des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu de l'aide par l'entremise du système de justice pénale (Prairie Research Associates Inc., 2004). Toutefois, même si l'absence de données sur les services ventilées selon les groupes racisés empêche d'établir avec précision les taux de recours aux services chez les victimes noires, les recherches menées auprès de victimes noires d'actes criminels indiquent systématiquement que celles-ci sont moins susceptibles d'utiliser les services aux victimes que l'ensemble de la population (Sharpe, Aqil et coll., 2024; Sharpe, 2015). Les données tirées de l'examen de la portée de Sharpe et coll. (2025) et des consultations communautaires sur la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires (Jeffers, 2023) montrent que les obstacles sont intégrés aux systèmes traditionnels de services aux victimes, notamment dans leur conception, leurs critères d'admissibilité et leur fonctionnement.

Ces obstacles ne touchent pas tous les personnes noires vivant avec les répercussions d'un homicide ou d'un acte de violence de la même manière. Les femmes noires endeuillées par un homicide ou touchées par la violence armée doivent composer avec les systèmes de services aux victimes dans un contexte marqué par le racisme et le sexisme anti-noirs. Leur crédibilité est fréquemment remise en question, et leur accès à des services tenant compte du caractère intersectionnel des préjudices raciaux et genrés est fortement limité (Maynard, 2025). Les jeunes Noirs, et plus particulièrement les jeunes hommes noirs, sont surreprésentés parmi les victimes de violence armée. Ils sont souvent confrontés à des systèmes qui les considèrent d'abord comme des auteurs potentiels plutôt que comme des victimes à part entière, ce qui limite d'emblée leur accès à un accompagnement (Clark, 2025; ministère de la Justice Canada, 2022). Les membres des communautés 2ELGBTQ+ rencontrent des obstacles cumulés, enracinés dans le ciblage de longue date pratiqué par les autorités d'application de la loi à l'encontre des communautés noires et queer, engendrant une profonde méfiance institutionnelle et une quasi-absence de services aux victimes adaptés à leur culture et à leur identité (Maynard, 2025). Lorsque plusieurs de ces identités se recoupent, ce qui est fréquent, les obstacles se multiplient. Par exemple, une femme transgenre noire endeuillée par un homicide pourrait simultanément devoir composer avec le profilage racial, le mépris fondé sur le genre et le manque total de services permettant de prendre en compte toute la complexité de son expérience. Reconnaître ces besoins à la fois distincts, mais interreliés n'est pas une

considération secondaire, mais une condition fondamentale de tout cadre de prestation de services aux victimes qui vise à répondre aux besoins des personnes noires touchées par la violence armée et des personnes endeuillées par un homicide.

Admissibilité

Au Canada, les services aux victimes sont principalement offerts par les provinces et les territoires, qui créent des programmes en fonction des besoins, des cadres législatifs et des ressources propres à chaque administration et généralement organisés de façon à soutenir les personnes à la suite d'incidents criminels précis. Bien que des cadres juridiques plus larges, comme le *Code criminel* du Canada et la *Charte canadienne des droits des victimes*, aident à orienter le traitement des victimes au sein du système de justice, ils ne régissent pas l'administration des services aux victimes, laquelle varie d'une administration à l'autre.

Outre la diversité des critères d'admissibilité et des processus de réception des demandes, les [services aux victimes](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html) (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html>) au Canada sont habituellement structurés selon différents modèles de prestation, notamment les modèles judiciaires, policiers, systémiques et communautaires, qui privilégient des approches axées sur l'incident et individualisées en matière de victimisation (ministère de la Justice du Canada, 2024). Or, les expériences des personnes noires touchées par la violence commise avec une arme à feu et de celles endeuillées par l'homicide d'un membre de leur famille ou d'un ami sont souvent marquées par des formes de préjudices collectifs, chroniques et racialisés, notamment une exposition répétée aux blessures violentes et à la mort, à la violence communautaire et à la discrimination systémique (Sharpe, 2015). Sharpe et coll. (2025) ont constaté que ces deux groupes subissent des préjudices traumatiques incessants, mais que ces formes de traumatisme peuvent échapper aux catégories d'admissibilité traditionnelles lorsque celles-ci sont plus étroitement liées aux incidents criminels officiellement signalés. Par conséquent, les programmes communautaires, comme les cercles de guérison collectifs, les initiatives de prévention communautaire et les services de soutien tenant compte des traumatismes destinés aux quartiers touchés par la violence armée récurrente et les homicides en série, ont eu du mal dans certains contextes de financement à obtenir un soutien fédéral, bien qu'ils répondent directement à ce que les personnes touchées par un homicide ou un acte de violence armée considèrent comme nécessaire à leur guérison. Il convient de souligner que certains programmes fédéraux ont accordé un soutien à des organismes communautaires dirigés par des personnes noires sans exiger la preuve d'un crime déclaré, ce qui représente un progrès important dans l'harmonisation de l'admissibilité au financement avec les réalités des personnes noires touchées. Néanmoins, certains cadres d'admissibilité continuent d'exclure de façon structurelle les formes de soutien qui correspondent le mieux aux besoins des personnes noires touchées par la violence armée et des familles et amis noirs endeuillés par un homicide. Cette situation met en évidence l'importance de la conception des critères d'admissibilité dans les programmes fédéraux et provinciaux. Les lacunes dans les services aux victimes touchent avec une acuité particulière les personnes touchées dont l'identité les place à la croisée de multiples formes de désavantage. Les femmes noires, les jeunes noirs et les personnes noires touchées dont le statut d'immigration est précaire sont parmi les groupes les plus susceptibles d'être exclus par des critères d'admissibilité restrictifs, non pas parce que les préjudices qu'ils

ont subis sont moins graves, mais parce que les cadres n'ont pas été conçus en fonction de leurs réalités (Deshman, 2009; Sharpe, 2015; Maynard, 2025). Des études révèlent une tendance selon laquelle les jeunes noirs qui sont témoins de la fusillade d'un pair ne sont pas considérés comme des victimes directes au sens des cadres d'admissibilité fondés sur l'incident, malgré le profond traumatisme qu'ils subissent, tandis que leur crainte bien fondée d'être criminalisés lors de toute interaction avec la police les dissuade de faire le signalement officiel dont dépend pourtant leur admissibilité aux services (Sharpe, 2015; Clark, 2025).

Méfiance à l'égard des institutions

Des études ont systématiquement montré que les personnes, les familles et les communautés noires éprouvent une méfiance chronique à l'égard des institutions, en particulier celles associées au système de justice pénale (Cotter, 2022; Wortley et Owusu-Bempah, 2022). Les cadres de soutien qui reposent sur le dépôt d'un signalement officiel auprès de la police ou d'accusations criminelles imposent un fardeau déraisonnable aux personnes touchées par l'homicide ou la violence armée qui pourraient choisir de ne pas communiquer avec les forces de l'ordre en raison d'expériences antérieures de profilage racial, de criminalisation ou de préjudice institutionnel. Cette dynamique existe indépendamment du statut d'immigration; même parmi les personnes noires touchées par l'homicide ou la violence armée qui sont citoyennes ou résidentes permanentes, la crainte qu'un signalement entraîne la criminalisation, la surveillance ou la mise en danger d'un partenaire, de membres de leur famille ou de membres de la communauté constitue un obstacle important à l'accès aux services. Sharpe, Aqil et coll. (2024) ont constaté que de nombreuses personnes noires ayant survécu à la violence armée ainsi que de nombreuses familles endeuillées par un homicide ne connaissaient pas leurs droits. Ainsi, de nombreuses personnes noires accèdent aux services aux victimes plus tard, de façon intermittente, voire n'y accèdent jamais, ce qui amplifie la dynamique de besoins non comblés et d'inégalités d'accès au soutien à la suite de la violence et d'un décès.

Obstacles à l'accès aux services

Pour de nombreuses personnes noires ayant survécu à la violence armée ou endeuillées par un homicide, s'orienter parmi les renseignements relatifs à leurs droits et aux formes de soutien offertes dans le système de justice pénale représente un défi important, d'autant plus que cette information n'est pas toujours communiquée de manière proactive. Cette approche repose sur des considérations légitimes liées à la protection de la vie privée des victimes et aux pratiques tenant compte des traumatismes, notamment la reconnaissance du fait qu'une communication non sollicitée peut elle-même être traumatisante (Illingworth et Ferrera, 2021). Or, cette façon de faire peut imposer un lourd fardeau aux personnes touchées qui doivent déjà composer avec un traumatisme aigu, le deuil et une méfiance systémique. Elle met en évidence la nécessité de mettre en place des modèles de communication souples, guidés par les personnes touchées par l'homicide ou la violence armée et adaptés aux besoins et à la situation de chacun. Des recherches menées auprès de personnes noires endeuillées par un homicide indiquent également que l'accès à des fournisseurs de services aux antécédents culturels similaires ou qui possèdent une solide compréhension des expériences culturelles des communautés noires peut être essentiel à la participation et à la guérison (Sharpe, Aqil, et coll., 2024). La littérature

sur les homicides établit clairement que le deuil est profondément influencé par les valeurs culturelles, les croyances spirituelles, les structures familiales et les traditions communautaires (Sharpe, 2008). Le soutien est donc souvent moins efficace lorsque les fournisseurs ne comprennent pas ces dimensions culturelles du deuil et du rétablissement. Dès lors, les services adaptés à la culture et éclairés par celle-ci doivent être considérés comme un élément fondamental de l'accès équitable aux services pour les personnes noires ayant survécu à la violence armée et celles endeuillées par un homicide.

Exclusions liées à l'immigration

La précarité en matière d'immigration influence profondément la manière dont les migrants et migrantes sans statut ou ayant un statut précaire, touchés par la violence armée ou par l'homicide d'un proche, vivent leur expérience du système de justice pénale. La crainte de l'expulsion constitue un puissant facteur dissuasif au signalement des crimes et au recours à la protection policière, même dans les cas de victimisation grave (Deshman, 2009). Le Service de police de Toronto a longtemps fonctionné selon la pratique connue sous le nom de *often ask, always tell* (demandez souvent, déclarez toujours), selon laquelle les agents étaient encouragés à poser des questions sur le statut d'immigration lors de leurs interventions et étaient tenus de communiquer cette information aux autorités fédérales chargées de l'immigration. Ainsi, les interactions avec les forces de l'ordre menaient fréquemment à la divulgation du statut d'immigration aux autorités fédérales, ce qui pouvait entraîner la détention ou l'expulsion des personnes concernées. Lors des consultations menées dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires (Jeffers, 2023), des participants ou participantes ont fait état de cas où des personnes ayant un statut précaire ont été expulsées en raison de leurs démêlés avec le système de justice pénale. D'ailleurs, les recherches réalisées auprès de personnes noires ayant perdu un proche à la suite d'un homicide mettent en lumière les profondes conséquences de la précarité en matière d'immigration dans la pratique. Dans un témoignage, une personne a expliqué une situation dans laquelle le fiancé immigrant d'une victime d'homicide avait été jugé non admissible au soutien offert à la suite d'un homicide et contraint de quitter le Canada, les frais liés à son départ ayant été assumés par d'autres membres de la famille en deuil (Sharpe et coll., 2023). Pour les personnes noires touchées par la violence armée qui se trouvent dans des circonstances semblables, l'accès aux soins médicaux, aux services de santé mentale ou à une indemnisation, sans entraîner de conséquences sur leur statut d'immigration, exige qu'elles composent avec un système qui n'a pas été conçu pour les protéger (Sharpe et coll., 2023). Cette recherche a été menée par l'entremise du Centre for Research and Innovation for Black Survivors of Homicide Victims (le CRIB), une initiative de recherche communautaire dont les résultats sont mentionnés tout au long du présent document.

Absence de mesures de soutien ciblées pour les survivants et survivantes

Ni les personnes noires touchées par la violence armée ni celles endeuillées par un homicide ne sont reconnues comme des populations distinctes dans les cadres de services aux victimes du Canada; leurs besoins sont plutôt englobés dans la catégorie générale et indifférenciée des victimes d'actes criminels. Pour les personnes endeuillées par un homicide, la perte d'un

membre de leur famille ou d'un ami à la suite d'un meurtre est une expérience soudaine, violente et souvent publique, qui se déroule parallèlement à un processus judiciaire pouvant s'étendre sur plusieurs années et raviver continuellement le traumatisme. Comparativement aux proches des victimes d'autres crimes violents, les personnes endeuillées par un homicide présentent un risque considérablement plus élevé de développer un trouble de stress post-traumatique et des symptômes connexes liés au stress traumatique (Zinzow et coll., 2011). Elles doivent composer avec le choc, la rage, la culpabilité, le sentiment d'impuissance, le deuil, l'isolement et la dissociation tout en cherchant à donner un sens à une perte qui défie l'entendement (Sharpe et Iwamoto, 2022; Armour, 2003; Rheingold et coll., 2012). Pour les personnes noires vivant les conséquences de la violence armée, les fusillades non mortelles peuvent entraîner une incapacité physique permanente, des douleurs chroniques, des blessures neurologiques et un traumatisme psychologique grave. Le rétablissement est en outre compliqué par la persistance de la violence au sein de la communauté, les perturbations économiques ainsi que le traumatisme lié au fait de devoir composer avec des systèmes de santé et de justice qui accordent rarement une place centrale à leur vécu. Malgré l'accumulation de données probantes démontrant les conséquences distinctes et graves du deuil attribuable à un homicide et de la survie à la violence armée, le Canada ne dispose pas à une échelle suffisante de services de soutien spécialisés pour répondre aux besoins des personnes concernées.

Inégalités géographiques

Au Canada, les services aux victimes sont principalement offerts par les provinces et les territoires, ce qui se traduit par une diversité de modèles de services et qui complique les analyses comparatives à l'échelle nationale. Les données sur le recours aux services sont rarement ventilées selon l'identité ou la région géographique, ce qui rend difficile la détermination des disparités et des lacunes touchant les groupes marginalisés (Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2025). Cette difficulté est encore plus prononcée dans le cas des personnes noires touchées par la violence armée et des familles endeuillées par un homicide, qui demeurent statistiquement invisibles dans les données sur le recours aux services. Des études primaires menées dans de grands centres urbains montrent systématiquement de faibles taux de recours aux services chez ces deux groupes (Asante, 2024, 2025), et ces disparités sont probablement beaucoup plus marquées dans les régions rurales et éloignées, où les services aux victimes sont déjà peu accessibles et où les services adaptés à la culture sont encore plus rares.

Instabilité du financement des organisations dirigées par des personnes noires

Le déficit de financement est particulièrement marqué pour les organisations dirigées par des personnes noires et au service des communautés noires, celles en qui les personnes noires ayant survécu à la violence armée et les familles endeuillées par un homicide ont confiance et vers lesquelles elles se tournent pour obtenir de l'aide. Les organisations dirigées par des personnes noires, celles qui sont fondées, gouvernées et exploitées par des personnes noires

ayant de profondes racines dans les communautés qu'elles servent, n'ont reçu que 0,03 % de l'ensemble du financement accordé par les fondations philanthropiques, soit les subventions et dons provenant de fondations privées ou communautaires plutôt que de sources gouvernementales, au cours des exercices 2017-2018 et 2018-2019 (Pereira et coll., 2020). Les organisations au service des personnes noires, qui comprennent les principaux fournisseurs de services aux victimes et les organisations communautaires qui servent une clientèle noire sans être nécessairement dirigées par des personnes noires, n'ont reçu que 0,15 % de ce financement pendant la même période (Pereira et coll., 2020). Ces chiffres témoignent d'un phénomène plus large de sous-financement chronique qui touche l'ensemble des sources de financement et qui exige une attention urgente de la part de tous les ordres de gouvernement. À la suite d'une perte ou d'une blessure causée par la violence, les personnes noires touchées par la violence armée et les familles et amis endeuillés par un homicide veulent un soutien relationnel ancré dans la communauté. Ils se tournent de façon constante vers leurs réseaux de confiance, les communautés spirituelles et les organismes dirigés par des personnes noires, qu'ils considèrent comme étant plus sécuritaires et mieux en mesure de comprendre les multiples dimensions de leurs expériences (Sharpe, 2008; Sharpe et coll., 2025). Il est essentiel que les investissements aillent non seulement aux organisations dirigées par des personnes noires, mais aussi aux fournisseurs traditionnels de services aux victimes qui sont prêts à élaborer, en collaboration réelle avec les communautés noires, des pratiques adaptées à la culture. Il s'agit ainsi de veiller à ce que les personnes qui offrent les services disposent de la formation, des relations et des mécanismes de responsabilité nécessaires pour servir avec compétence et sensibilité les personnes noires touchées (Jeffers, 2023; Sharpe et coll., 2025). Lorsque les programmes sont contraints de réduire ou de cesser leurs activités en raison d'un financement instable, les parcours de guérison déjà établis sont interrompus, les traumatismes s'aggravent et les intervenants et intervenantes de première ligne, qui sont souvent eux-mêmes des survivants et survivantes, se retrouvent démoralisés et privés du soutien structurel dont ils ont besoin. Le recensement de ces initiatives ainsi que la mise en place de sources de financement durables et suffisantes, tant pour les organisations dirigées par des personnes noires que pour les organisations traditionnelles ayant reçu une formation en compétence culturelle, est une condition fondamentale de toute stratégie sérieuse visant à soutenir, partout au Canada, les personnes noires ayant survécu à la violence armée et celles endeuillées par un homicide.

Limites des données

L'invisibilité de la victimisation des personnes noires s'explique en grande partie par une approche fragmentée et institutionnellement prudente en matière de collecte et de déclaration de données sur les victimes ventilées selon la race. Depuis des décennies, le Canada peine à produire des données comparables à l'échelle nationale sur les victimes en raison des différences entre les provinces et les territoires dans les modèles de services, les définitions et les systèmes de déclaration. Chaque administration détermine elle-même qui est reconnu comme victime et quelles données sont consignées, ce qui rend difficile toute analyse comparative entre les administrations (McDonald, 2025). Malgré les progrès importants réalisés quant aux données déclarées par la police et aux données d'enquête, aucun ensemble de

données national ne rend compte de la manière dont les victimes accèdent aux services ni de la façon dont leurs besoins sont pris en compte d'une administration à l'autre (AuCoin, 2025). À la suite de l'adoption de la *Charte canadienne des droits des victimes* en 2015, l'enquête pilote sur les indicateurs canadiens des services aux victimes de Statistique Canada est née des efforts déployés pour évaluer la mise en œuvre et la mesure des droits des victimes à l'échelle nationale. Le but de cette enquête pilote était d'évaluer la faisabilité de créer des indicateurs comparables à l'échelle nationale sur l'utilisation des services aux victimes et les résultats. Ce processus, qui s'est déroulé de l'automne 2015 à 2019, a révélé d'importants défis liés à l'absence d'uniformité des définitions, aux différences dans la façon dont les données sont recueillies et à la variation dans la prestation des services entre les administrations. Une publication plus récente portant sur les données nationales relatives aux victimes souligne certains progrès réalisés depuis l'enquête pilote, tout en indiquant que le caractère fortement exigeant en ressources de la collecte de données demeure un obstacle majeur à la production de données cohérentes et de grande qualité (McDonald, 2026).

Comme les systèmes de collecte de données ne ventilent pas les principales mesures selon la race, l'origine ethnique ou le type de violence, les victimes noires de la violence armée ou de la violence policière ne font pas partie de catégories facilement repérables dans les données administratives, ce qui a pour effet de masquer statistiquement les caractéristiques particulières de la victimisation auxquelles elles sont exposées. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) de Statistique Canada ne déclare publiquement que quatre grandes catégories de classement, sans rendre compte des motifs propres à chaque dossier qui révéleraient des défaillances systémiques, et les établissements sont peu incités à recueillir ou à publier des données susceptibles de révéler leurs propres lacunes (Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2025). L'élargissement à venir des données du Programme DUC visant à inclure des variables relatives à l'origine ethnique pour tous les crimes déclarés par la police constitue un jalon important (Statistique Canada, 2025), tout comme la recommandation du Groupe directeur externe de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires concernant la création d'une unité au sein de Statistique Canada chargée de coordonner un programme de collecte de données fondées sur la race à l'échelle du système de justice (Jeffers, 2023; Owusu-Bempah et Jeffers, 2021). Cette invisibilité est amplifiée lorsque plusieurs facteurs identitaires se recoupent. Comme les données fondées sur la race ne sont généralement pas recueillies conjointement avec des données relatives au genre, à l'âge, à la situation de handicap, au statut d'immigration ou à l'orientation sexuelle, il n'est actuellement pas possible de produire des ventilations démographiques fiables sur la façon dont le deuil lié aux homicides et la survie à la violence armée touche certains sous-groupes au sein des communautés noires du Canada. Cette lacune est en soi un problème de politique publique. Des données désagrégées permettant de rendre compte des expériences distinctes des femmes noires, des jeunes noirs, des personnes noires 2ELGBTQI+ et des personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée en situation de handicap sont essentielles à la conception de services capables d'atteindre les groupes qui portent le plus lourd fardeau (Sharpe et coll., 2025; Jeffers, 2023; Owusu-Bempah et Jeffers, 2021). En l'absence de telles données, les disparités quant à l'accès passent inaperçues : Est-ce que les femmes noires endeuillées par un homicide recourent moins souvent aux services

que les hommes noirs? Est-ce que les personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée en situation de handicap sont systématiquement exclues par des processus d'admission inaccessibles? Ce sont là des questions auxquelles les données administratives actuelles ne permettent pas de répondre (AuCoin, 2025; Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2025). Ces indicateurs positifs devront s'accompagner de pratiques uniformes de consignation des données, d'une plus grande harmonisation entre les administrations et d'une volonté réelle de s'attaquer aux inégalités structurelles que les données ne manqueront pas de mettre au jour.

Expériences après la victimisation

Pour les personnes noires touchées par la violence armée et celles endeuillées par l'homicide d'un membre de leur famille ou d'un ami, ce qui suit un incident violent est un deuxième contact souvent prolongé avec des institutions dont les interventions peuvent soit favoriser la guérison, soit aggraver les préjudices subis. Les interactions avec la police, les procédures judiciaires, les évaluations de la crédibilité et la détermination des peines sont influencées par les mêmes logiques raciales et inégalités structurelles que celles décrites dans le présent rapport.

Intervention policière et signalement

La recherche démontre de façon constante que les communautés noires au Canada font l'objet, de manière disproportionnée, d'interpellations policières, de mesures de surveillance et du recours à la force, ce qui crée une relation avec les forces de l'ordre fondamentalement différente de celle qu'entretiennent avec elles les Canadiens et Canadiennes blancs (Wortley et Owusu-Bempah, 2022). Sharpe (2015) a conclu que les personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée se livrent à une évaluation des considérations raciales avant de décider de signaler un préjudice ou de demander un soutien institutionnel, ce qui conduit souvent à l'absence de signalement, à un signalement tardif ou à une divulgation partielle des faits, chacun de ces cas ayant une influence sur le déroulement des enquêtes et la probabilité qu'une affaire aboutisse devant les tribunaux. Les familles des victimes d'homicide rapportent qu'elles sont traitées comme des personnes soupçonnées plutôt que comme des proches en deuil, qu'elles reçoivent peu de renseignements sur les enquêtes et qu'elles sont exclues des processus qui les touchent directement. Cette situation reflète une culture institutionnelle où le fait d'être noir est vu comme un motif de suspicion qui ne disparaît pas, même lorsque la personne concernée est manifestement une victime (Maynard, 2025). Pour les personnes ayant survécu à la violence armée, l'absence de signalement fait obstacle à l'accès aux services aux victimes et aux mécanismes d'indemnisation qui exigent des rapports officiels de la police. Il en résulte un cercle vicieux dans lequel les pratiques institutionnelles qui alimentent la méfiance minent simultanément les résultats d'enquête dont les familles ont besoin pour accéder à la justice et commencer à vivre leur deuil (Sharpe, 2015; Wortley et Owusu-Bempah, 2022). La décision de ne pas signaler un incident est influencée par des facteurs qui se recoupent. Chez les femmes noires touchées par l'homicide et la violence armée, la crainte de voir leur propre conduite criminalisée ou leurs relations surveillées ajoute une dimension genrée au processus d'évaluation des considérations raciales décrit par Sharpe (2015). Pour les jeunes noirs, la probabilité d'être traités comme des suspects plutôt que comme des victimes les dissuade

encore plus d'interagir avec des institutions déjà jugées hostiles (Clark, 2025; ministère de la Justice du Canada, 2022). Richardson et coll. (2016) mettent en évidence une tendance selon laquelle les hommes noirs ayant survécu à des blessures par balle sont abordés par les institutions compétentes comme des auteurs potentiels d'actes criminels plutôt que comme des victimes. Cette réaction décourage les signalements ultérieurs et exclut la possibilité d'accéder aux mécanismes d'indemnisation et aux services dont l'admissibilité repose sur un tel signalement, ce qui perpétue ainsi un cycle dans lequel les pratiques institutionnelles aggravent le préjudice déjà subi au lieu d'y remédier.

Procédures judiciaires et crédibilité des témoignages

Les personnes noires ayant survécu à la violence armée et les familles endeuillées par un homicide se heurtent à d'autres formes d'inégalité lorsque les causes sont portées devant les tribunaux. Les personnes noires qui ont des démêlés avec le système de justice pénale, qu'elles soient accusées, témoins ou victimes, sont soumises à des évaluations de la crédibilité influencées par des stéréotypes raciaux profondément ancrés dans la culture juridique canadienne (Owusu-Bempah et Jeffers, 2021). Les familles endeuillées par un homicide déclarent qu'elles sont mal informées des procédures, exclues d'une participation concrète et confrontées à des stratégies de défense qui criminalisent leur proche décédé – une pratique appliquée de façon disproportionnée dans les affaires impliquant des victimes noires et qui présente le décès de ces dernières comme étant moins innocent et donc le deuil entourant ce décès comme étant moins admissible (Sharpe, Bailey et coll., 2024; Collins, 2014). Les disparités raciales vont au-delà des personnes accusées pour toucher celles qui se présentent comme victimes, notamment pour les personnes noires ayant survécu à la violence armée qui sont appelées à témoigner ou qui cherchent à être reconnues comme victimes dans le cadre d'une procédure. Les personnes noires sont plus susceptibles de voir leur personnalité et leur crédibilité remises en question, et leur victimisation traitée comme ambiguë (Carlin, 2016; Cooke, 2023).

Victimisation secondaire

La victimisation secondaire des personnes noires touchées par la violence armée et de celles endeuillées par un homicide n'est pas une simple défaillance ponctuelle de certains professionnels, mais bien une caractéristique structurelle de systèmes qui n'ont pas été conçus en fonction de leurs besoins. Les personnes noires endeuillées par un homicide vivent souvent leurs interactions avec la police, les tribunaux et les services aux victimes comme des expériences qui aggravent leur traumatisme plutôt que de l'atténuer. Le fait d'être contraintes de relater à répétition des événements traumatisants, de ne pas recevoir suffisamment d'information sur leurs droits et les procédures, et d'assister à la remise en cause publique de la réputation de leurs proches décédés est reconnu comme une source de préjudice secondaire qui intensifie le deuil et accroît la méfiance envers les institutions (Sharpe et Iwamoto, 2022). La couverture médiatique constitue un facteur important et peu étudié de victimisation secondaire pour ces deux populations. Les récits médiatiques empreints de biais raciaux présentent les victimes noires comme moins innocentes et plus responsables de la violence qu'elles ont subie, ce qui aggrave la souffrance des familles endeuillées et influence le contexte social dans lequel

elles doivent faire leur deuil (Collins, 2014; Sharpe, Bailey, et coll., 2024). La victimisation secondaire se manifeste de façons différentes selon les facteurs identitaires qui se recoupent. Pour les femmes noires endeuillées par un homicide, le fait que leur expérience soit à la fois minimisée en raison de leur race et de leur genre peut rendre leur deuil doublement invisible, leurs réponses émotionnelles étant simultanément scrutées et ignorées (Maynard, 2025). Pour les personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée en situation de handicap, la victimisation secondaire peut comprendre le fait de se voir refuser des moyens de communication adaptés ou de voir leurs témoignages remis en question en raison de leur race et de leur état de santé cognitive ou mentale (Niles et coll., 2025; Arnason et coll., 2023). La recherche permet de constater une tendance selon laquelle les mères noires endeuillées par un homicide composent avec une couverture médiatique qui présente leur enfant comme étant responsable de son propre décès, des procédures judiciaires qui les excluent de toute véritable participation et de réactions institutionnelles qui considèrent le deuil visible comme un comportement erratique plutôt que comme une réaction normale à une perte catastrophique et violente (Sharpe, Bailey et coll., 2024; Collins, 2014).

Détermination de la peine

Les personnes noires accusées d'une infraction sont plus susceptibles d'être détenues avant leur procès et de recevoir une peine d'emprisonnement, ce qui témoigne des préjugés raciaux présents à plusieurs étapes du système de justice (Owusu-Bempah et Jeffers, 2021). Pour les familles endeuillées par un homicide, ces disparités produisent des expériences profondément complexes. Lorsque la personne accusée d'avoir tué un proche est également noire, les familles peuvent se retrouver déchirées entre le désir de voir justice être faite et leur conscience du traitement inéquitable que le système de justice réserve aux personnes noires accusées, ce qui donne lieu à des résultats qui ne leur paraissent ni justes ni réparateurs (Sharpe et Aqil, 2025). En ce qui concerne les déclarations de la victime, les familles se sentent souvent livrées à elles-mêmes dans cette démarche. Elles disent recevoir peu d'encadrement sur la façon de préparer leur déclaration et disent entendre rarement la manière dont celle-ci a été prise en considération lors de la détermination de la peine (Illingworth et Ferrera, 2021). Ce manque de participation concrète peut renforcer le sentiment que leur perte n'a pas été pleinement reconnue par le système. Pour les personnes ayant survécu à la violence armée, les peines perçues comme inadéquates peuvent intensifier la peur, éroder le peu de confiance qui reste à l'égard des institutions et accentuer la conviction que le système de justice ne prend pas leur préjudice au sérieux (ministère de la Justice du Canada, 2022).

Intersectionnalité : origine ethnique, genre, classe sociale, âge, handicap et orientation sexuelle

Les expériences vécues après la victimisation ne sont pas les mêmes pour toutes les personnes noires ayant survécu à la violence armée et les personnes endeuillées par un homicide; elles sont façonnées par l'intersection de l'origine ethnique avec le genre, la classe, l'âge, le handicap, et l'orientation sexuelle d'une manière qui produit des vulnérabilités distinctes et des types distincts de réponses institutionnelles.

Origine ethnique : Les personnes noires ne forment pas un groupe homogène. Ce groupe englobe des personnes et des familles avec des liens ancestraux sur le continent africain, les Caraïbes, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et ailleurs, chacune apportant des histoires, des langues, des cadres culturels, des parcours migratoires et des rapports aux institutions canadiennes qui lui sont propres. Pour de nombreuses personnes nées en Afrique ayant survécu à la violence armée ou endeuillées par un homicide, les expériences qui suivent la victimisation sont aggravées par une connaissance limitée des institutions juridiques canadiennes, des barrières linguistiques et la précarité du statut d'immigration, qui font de chaque interaction avec les institutions une source éventuelle de risque (Deshman, 2009; Jeffers, 2023). Les communautés d'origine caribéenne établies au Canada depuis plusieurs générations entretiennent des relations particulières avec les institutions, façonnées par leur histoire d'établissement, l'exclusion du marché du travail et les pratiques policières racialisées. De plus, la fragmentation de leurs quartiers découlant des projets de rénovation urbaine a durablement affaibli les réseaux de soutien communautaire accessibles aux personnes ayant survécu à la violence armée et à celles endeuillées par un homicide (High, 2017). Les conceptions culturelles du deuil, de la guérison et de la quête de sens varient considérablement d'une communauté africaine ou caribéenne à l'autre et doivent être reconnues comme un élément central de toute intervention constructive à la suite d'une victimisation. Les personnes touchées par l'homicide et la violence armée s'appuient notamment sur la spiritualité, les mécanismes collectifs d'entraide et le maintien de liens symboliques avec leurs proches décédés comme principales stratégies d'adaptation (Sharpe et Boyas, 2011; Moore et coll., 2022; Bryant-Davis et coll., 2011). La langue constitue également un facteur aggravant des obstacles rencontrés après la victimisation, notamment pour les personnes dont la langue maternelle est le français, l'espagnol, le créole haïtien, le somali, l'amharique ou d'autres langues parlées dans les communautés africaines et caribéennes (Illingworth et Ferrera, 2021). L'élaboration des politiques et des services destinés aux personnes victimes d'actes criminels devrait donc reposer sur la collecte de données ventilées non seulement selon la race, mais aussi selon l'origine ethnique, la langue, la génération et le parcours migratoire. Elle devrait également s'accompagner d'investissements dans des organismes dirigés par des personnes noires et enracinés dans des communautés particulières, afin que toute la diversité des expériences vécues par les personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée soit visible, comprise et prise en compte (Sharpe et coll., 2025; Pereira et coll., 2020).

Genre : Après la victimisation, les femmes noires endeuillées par un homicide ou touchées par la violence armée se retrouvent dans des systèmes marqués par un racisme anti-Noirs genré où elles sont à la fois hypervisibles comme objets de surveillance et invisibles comme personnes méritant des soins. Leur crédibilité est régulièrement remise en question, leurs réactions émotionnelles sont pathologisées ou écartées, et leur accès à des services tenant compte du caractère intersectionnel des préjudices raciaux et genrés est fortement limité (Maynard, 2025).

Personnes noires 2ELGBTQ+ : Les personnes noires 2ELGBTQ+ touchées par la violence armée ou endeuillées par un homicide composent avec des systèmes après la victimisation dans un contexte de marginalisations multiples et croisées. La méfiance envers les services policiers, qui ont historiquement ciblé les communautés noires et 2ELGBTQ+, est

particulièrement marquée chez les personnes qui appartiennent à ces deux groupes, et l'accès à des services d'affirmation culturelle et adaptés aux réalités identitaires demeure fortement limité (Maynard, 2025). Ensemble, ces facteurs identitaires qui se recoupent montrent que les politiques et les services doivent tenir compte de toute la complexité des situations propres à chaque personne touchées par l'homicide et la violence armée, en tenant compte de la façon dont la race, le genre, la classe sociale, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle interagissent pour façonner à la fois les préjudices subis et le soutien requis.

Classe sociale : La classe sociale influence les expériences d'une manière indissociable du capitalisme racial. Les personnes noires ayant survécu à la violence armée et les familles endeuillées par un homicide disposant de ressources économiques limitées font face à des obstacles cumulés, notamment une capacité réduite d'assister aux procédures judiciaires, un accès restreint aux conseils et à la représentation juridiques ainsi que peu de moyens pour financer les formes de soutien informel que les systèmes officiels n'offrent pas (Wacquant, 2008; Sampson, 2012).

Âge : L'âge, combiné à la race, engendre des vulnérabilités particulières aux deux extrémités du parcours de vie. Les jeunes hommes et garçons noirs, qui sont surreprésentés parmi les victimes de violence armée, constatent souvent que leur âge et leur genre alimentent des stéréotypes qui criminalisent les jeunes noirs, ce qui fait qu'ils sont perçus comme des auteurs présumés d'infractions plutôt que comme des victimes reconnues (Clark, 2025; ministère de la Justice du Canada, 2022). Les membres plus âgés de familles endeuillées, notamment les grands-parents qui élèvent leurs petits-enfants à la suite du meurtre de leurs propres enfants, peuvent avoir de la difficulté à s'orienter dans les systèmes institutionnels et à faire reconnaître leur deuil comme nécessitant un soutien spécialisé.

Handicap : Les personnes ayant survécu à la violence armée qui se retrouvent avec un handicap physique ont besoin d'une réadaptation à long terme et doivent faire face à des coûts permanents que les régimes d'indemnisation des victimes couvrent rarement de manière exhaustive. Quant aux personnes ayant déjà des troubles de santé mentale ou des déficiences cognitives, elles peuvent se heurter à des obstacles supplémentaires liés à la crédibilité et avoir besoin de modes de communication adaptés que les services traditionnels sont souvent mal outillés pour offrir (Niles et coll., 2025). Les effets cumulés du racisme anti-Noirs et du capacitisme font en sorte que les personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée qui doivent composer avec un handicap au sein des systèmes de services aux victimes sont confrontées à des formes croisées d'exclusion découlant de systèmes qui n'ont pas été conçus pour tenir compte des réalités particulières des personnes vivant à la croisée de l'identité noire et du handicap (Anderson, 2020; Arnason et coll., 2023; Niles et coll., 2025). Des recherches menées partout au Canada ont démontré que les personnes noires en situation de handicap sont souvent rendues invisibles dans les services traditionnels destinés aux personnes handicapées, qu'elles font face à une stigmatisation qui les dissuade de chercher de l'aide, et qu'elles sont forcées de choisir entre un soutien adapté sur le plan culturel et des services spécialisés en matière de handicap, lesquels sont rarement accessibles au même endroit (Arnason et coll., 2023).

Résilience communautaire, défense des intérêts et approches transformatrices

Un vaste corpus de recherche montre que les communautés racisées, en particulier celles dont les conceptions du monde sont marquées par des valeurs collectivistes, ont recours à des stratégies relationnelles, communautaires et ancrées dans la spiritualité pour faire face aux traumatismes et au stress chronique, notamment en s'appuyant sur les réseaux familiaux, les cercles d'amitié, les aînés de la communauté et des pratiques culturelles qui valorisent les liens sociaux et la responsabilité partagée (Boss, 2006; Daly et coll., 1995; Moore et coll., 2022; Sharpe, 2015). Ces formes relationnelles d'adaptation sont étroitement liées à des cadres culturels non occidentaux où la guérison est envisagée à la fois comme un processus individuel et collectif et où les pratiques spirituelles demeurent des sources fondamentales de force (Bryant-Davis et coll., 2011; Jacob et coll., 2023; Markus et Kitayama, 2014). Sharpe et Boyas (2011) ont constaté que les personnes touchées par l'homicide et la violence armée avaient recours à des stratégies d'adaptation spirituelles et de création de sens, entretenaient des liens affectifs et symboliques avec les personnes décédées, comptaient sur les soins collectifs et dissimulaient souvent leurs émotions afin d'épargner aux autres un fardeau supplémentaire. Dans des contextes marqués par les inégalités structurelles, la violence racialisée et les traumatismes historiques, les interventions communautaires et ancrées dans la culture sont indispensables à la guérison individuelle et collective. Elles permettent de combler les lacunes laissées par des systèmes officiels en manque de moyens et incarnent des formes d'innovation conformes aux valeurs définies dans la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.

À la lumière de ces constatations, Sharpe et coll. (2018) ont mis au point la première intervention adaptée à la culture des personnes noires endeuillées par un homicide, fondée sur le Model of Coping for African American Survivors of Homicide Victims (modèle d'adaptation pour les personnes afro-américaines endeuillées par l'homicide d'un proche). Ce modèle, élaboré par Sharpe, intègre la spiritualité, les stratégies d'adaptation collectives, la création de sens et la reconnaissance du racisme structurel dans une approche de soutien tenant compte des traumatismes. Les résultats obtenus, qui se sont révélés prometteurs, ont été adaptés à plusieurs communautés noires en Amérique du Nord.

La Youth Association for Academics, Athletics and Character Education (YAAACE), une organisation dirigée par des personnes noires, axée sur les communautés noires et au service de celles-ci, qui œuvre depuis 2007 dans le quartier Jane et Finch de Toronto, est une approche exemplaire de prévention de la violence armée adaptée à la culture et pilotée par la communauté. Au service de plus de 1 000 familles et clients chaque année, le Centre for Community Safety and Roots of Violence de la YAAACE met en œuvre des programmes fondés sur les forces et tenant compte des traumatismes, notamment « TO Wards Peace » et « New Narrative », qui aident les jeunes et les adultes ayant eu des démêlés avec le système de justice tout en visant les conditions structurelles et les discours biaisés qui contribuent à la violence dans les communautés. Grâce à son travail de mobilisation des connaissances axé sur les données, à ses partenariats multisectoriels et à sa collaboration avec les trois ordres de gouvernement, la YAAACE s'impose à la fois comme fournisseur direct de services et comme

acteur de changement à l'échelle des systèmes, ce qui démontre qu'un investissement soutenu et fondé sur la culture dans des organismes dirigés par des personnes noires produit des résultats concrets pour les personnes noires ayant survécu à la violence armée, les familles endeuillées par un homicide et les collectivités dans lesquelles elles vivent.

Reconnaissant le rôle central de la résilience communautaire et de l'innovation dirigée par les personnes noires, le gouvernement du Canada a progressivement adopté, dans la mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, une approche axée sur la santé publique et pilotée par les communautés. L'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, lancée en 2019, renforce les organisations dirigées par des personnes noires, cible les obstacles systémiques et le racisme contre les personnes noires, et favorise la pleine inclusion sociale et économique des Canadiens et Canadiennes noirs. Depuis sa création, l'initiative a fourni plus de 200 millions de dollars pour renforcer les capacités, élargir l'offre de programmes et consolider le leadership des institutions des communautés noires partout au pays. Ce montant comprend un financement additionnel de 25 millions de dollars en 2024-2025 et de 36 millions de dollars en 2025-2026, ce qui témoigne de la reconnaissance, par le gouvernement fédéral, du fait que la sécurité, la justice et le bien-être à long terme des communautés noires reposent sur des solutions adaptées à la culture et menées par des personnes noires.

Répercussions sur les politiques publiques, la recherche et la pratique

Le présent document a examiné les conditions historiques, structurelles et institutionnelles qui façonnent le fardeau disproportionné des homicides et de la violence armée que portent les communautés noires au Canada, ainsi que les lacunes persistantes en matière de reconnaissance, de données et de services qui aggravent les préjudices subis par les personnes touchées par cette violence.

Les personnes noires ayant survécu à la violence armée et celles endeuillées par un homicide vivent des traumatismes profonds marqués par le racisme, les inégalités et l'exposition répétée à la perte. Les personnes ayant survécu à la violence armée et celles endeuillées par un homicide font face à un profond traumatisme façonné par le racisme, l'iniquité et l'exposition répétée à la perte. Les systèmes de soutien spécialisés et ancrés dans la culture ne sont pas un complément aux interventions existantes; ils en sont un élément fondamental. Les organisations et les groupes communautaires dirigés par des personnes noires se sont révélés essentiels pour offrir des programmes de confiance et adaptés à la culture; leur assurer un financement durable est une priorité stratégique, et non une considération secondaire. Cela dit, la responsabilité d'offrir des services adaptés à la culture ne peut pas reposer uniquement sur les organisations dirigées par des personnes noires. Nombre d'entre elles demeurent chroniquement sous-financées, alors même que les communautés qu'elles servent sont touchées de façon disproportionnée par l'homicide et la violence armée. Les systèmes traditionnels de services aux victimes doivent également développer leur capacité à servir les personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée avec compétence et sensibilité culturelles, ce qui signifie former les fournisseurs de services à travailler avec les personnes endeuillées par un homicide, créer des unités spécialisées dirigées par des personnes noires,

et intégrer des intervenants et intervenantes noirs spécialisés dans l'accompagnement des victimes aux structures provinciales de services aux victimes, pour garantir que l'accompagnement soit partagé, durable et appuyé sur le plan structurel.

Le racisme systémique influence la façon dont la violence est vécue et la manière dont on y réagit à tous les niveaux. Les politiques publiques doivent s'attaquer explicitement aux obstacles que sont la méfiance envers les institutions, la crainte de la criminalisation et l'absence de services adaptés à la culture auxquels les familles noires sont confrontées lorsqu'elles cherchent de l'aide. Le Canada commence tout juste à recueillir des données fondées sur la race concernant les victimes, les personnes accusées, l'accès aux services et les résultats en matière de justice pénale. Sans données précises et désagrégées, les expériences des personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée resteront invisibles pour les systèmes censés répondre à leurs besoins. Les données quantitatives, à elles seules, ne suffisent toutefois pas. La recherche qualitative qui documente les récits et les expériences vécues des victimes et des personnes noires touchées par l'homicide et la violence armée est tout aussi nécessaire, puisqu'elle assoit leur voix comme source de connaissance faisant autorité dans la compréhension de la nature des préjudices subis et des conditions nécessaires à la guérison. Il existe un besoin particulier de recherches qualitatives et intersectionnelles permettant de comprendre la façon dont le deuil lié à un homicide et le fait d'avoir survécu à la violence armée sont vécus au sein des communautés noires selon le genre, l'âge, le handicap, le statut d'immigration et l'orientation sexuelle. L'absence actuelle de telles données ne signifie pas que ces différences n'existent pas, mais plutôt que les systèmes conçus pour y répondre ne peuvent pas les voir (Sharpe et coll., 2025; Jeffers, 2023). La recherche et les consultations communautaires mettent en évidence des tendances récurrentes : les grands-parents noirs élevant leurs petits-enfants à la suite de l'homicide de leurs propres enfants, les personnes 2ELGBTQ+ ayant survécu à la violence armée qui doivent composer avec des environnements de service hostiles face à la race et à l'identité, et les nouveaux arrivants noirs endeuillés par un homicide qui ne peuvent pas signaler un crime à la police sans risquer d'être expulsés portent tous des fardeaux distincts et cumulatifs que les statistiques agrégées ne refléteront jamais (Jeffers, 2023; Maynard, 2025; Deshman, 2009). La recherche qualitative et menée en collaboration avec les communautés, qui accordent une place centrale à ces expériences, n'est pas un simple complément aux données probantes. Elle en fait partie intégrante. Les traumatismes causés par la violence au sein des communautés constituent un enjeu de santé publique. Ils exigent une action coordonnée et multisectorielle ancrée dans les contextes socioculturels des communautés noires, et pas seulement une intervention policière.

Des investissements soutenus dans les organisations dirigées par des personnes noires renforcent la sécurité communautaire, soutiennent les jeunes et contribuent à briser les cycles de violence et d'inégalités. Des approches efficaces pour lutter contre la violence doivent être élaborées avec les personnes touchées par l'homicide et la violence armée, et non pour eux, à la lumière des connaissances de la communauté, des atouts culturels et des expériences vécues à chaque étape de la conception des programmes, de la recherche et de l'élaboration des politiques. La guérison est à la fois individuelle et collective. Les pratiques spirituelles des communautés noires, leurs rituels communautaires, leur solidarité collective et le maintien de

liens avec les proches disparus doivent être reconnus et soutenus par les systèmes officiels. Les familles, les écoles, les organismes communautaires, les fournisseurs de services et les gouvernements ont chacun un rôle à jouer pour éliminer les causes profondes de la violence et créer des environnements où les jeunes noirs et leurs familles peuvent vivre en sécurité.

Le changement est possible, et est déjà en cours. Grâce à la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, aux centres de recherche dirigés par des personnes noires comme le CRIB et à la mobilisation communautaire partout au pays, de nouvelles voies se dessinent, plaçant la guérison, l'équité et la justice au cœur de l'action. Les personnes qui survivent à l'homicide d'un proche et celles qui ont survécu à une blessure par arme à feu, mais qui ont dû reconstruire leur vie sans soutien adéquat, méritent l'engagement entier et soutenu des systèmes, des institutions et des décideurs qui ont le pouvoir de changer les choses. La concrétisation de cet engagement dépendra d'une collaboration soutenue, d'investissements durables et d'une responsabilité partagée.

Tanya L. Sharpe, Ph. D., M.S.S.

Professeure

Faculté de travail social Factor-Inwentash, Université de Toronto

Adresse : 246, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 1V4

tanya.sharpe@utoronto.ca

Références

- Aiello, O. (2025). « Keep it moving »: The Traumatic Impact of Gun Violence in the Lives of Young Black Men. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 18(1), 179-189.
<https://doi.org/10.1007/s40653-024-00668-9>
- Anderson, J. (2020). *The intersection of Blackness and disability in Canada: A brief overview and call to action*. ASE Community Foundation. [https://img1.wsimg.com/blobby/go/a9d412d7-2134-4e7e-8703-0a697382e984/downloads/Black-Canadians_Disability25.06.20%20\(1\).pdf](https://img1.wsimg.com/blobby/go/a9d412d7-2134-4e7e-8703-0a697382e984/downloads/Black-Canadians_Disability25.06.20%20(1).pdf)
- Arnason, L., Anderson, J., Assefa, M., Ogbonna, N., Litchmore, R., et Wahabu, J. (2023). *Capacity building research project: The intersection of race and disability*. ASE Community Foundation for Black Canadians with Disabilities.
- Armour, M. (2003). Meaning making in the aftermath of homicide. *Death studies*, 27(6), 519-540.
- AuCoin, K. (2025). Un aperçu rétrospectif des progrès des données sur les victimes d'actes criminels au Canada. *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, 18. Ministère de la Justice du Canada. <https://justice.canada.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr18-rd18/a3.html>
- Backhouse, C. (1999). *De la couleur des lois : Une histoire juridique du racisme au Canada entre 1900 et 1950*. Les Presses de l'Université d'Ottawa .
- Bartley, A. (2020). *The Ku Klux Klan in Canada: A century of promoting racism and hate in the peaceable kingdom*. James Lorimer & Company.
- Beard, J. H., Midberry, J., Afif, I. N., Dauer, E., MacMillan, J., et Jacoby, S. F. (2023). « Like I'm a nobody »: firearm-injured peoples' perspectives on news media reporting about firearm violence. *SSM-Qualitative Research in Health*, 3, 100212.
- Boss, P. (2006). *Loss, trauma, and resilience: Therapeutic work with ambiguous loss*. W. W. Norton & Company.
- Bouchard, J., Wong, J. S., et Gushue, K. (2020). The differential portrayal of 'sympathetic' homicide victims in the media. *International Review of Victimology*, 26(3), 314-331.
<https://doi.org/10.1177/0269758020916650>
- Braga, A. A. (2022). Gun violence is a public health crisis that needs more applied criminologists. *Criminology & Public Policy*, 21(4), 811-837.
- Brave Heart, M. Y. H. (1998). The return to the sacred path: Healing the historical trauma and historical unresolved grief response among the Lakota through a psychoeducational group intervention. *Smith College Studies in Social Work*, 68(3), 287–305.

- Bryant-Davis, T., Ullman, S. E., Tsong, Y., et Gobin, R. (2011). Surviving the storm: The role of social support and religious coping in sexual assault recovery of African American women. *Violence Against Women*, 17(12), 1601-1618.
- Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (2025). Repenser la justice pour les survivant.e.s de violence sexuelle: une enquête systémique. <https://www.canada.ca/fr/bureau-ombudsman-federal-victimes-actes-criminels/essais-sissa/repenserrethinking.html>
- Calliste, A. (1994). Race, gender and Canadian immigration policy: Blacks from the Caribbean, 1900-1932. *Journal of Canadian Studies*, 28(4), 131-148.
- Carlin, A. (2016). The courtroom as white space: racial performance as noncredibility. *UCLA Law Review*, 63, 449.
- Christie, N. (1986). The ideal victim. In E. A. Fattah (Ed.), *From crime policy to victim policy* (pp. 17-30). Macmillan.
- Clairmont, D. H., et Magill, D. W. (1999). *Africville: The life and death of a Canadian Black community*. Canadian Scholars' Press.
- Clark, S. (2025). *La surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale canadien : Causes et effets*. Ministère de la Justice du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/spnsjpcce-obpccjsce/index.html>
- Codjoe, H. M. (2001). Fighting a 'Public Enemy' of Black Academic Achievement—the persistence of racism and the schooling experiences of Black students in Canada. *Race Ethnicity and Education*, 4(4), 343-375.
- Collins, R. E. (2014). The construction of race and crime in Canadian print media: A 30-year analysis. *Criminology & Criminal Justice*, 14(1), 77-99. <https://doi.org/10.1177/1748895813476874>
- Conroy, S. (2025). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2023. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistiques Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2025001/article/00002-fra.htm>
- Cooke, L. N. (2023). Boy v. man: The role of perception and the attribution of blame in court proceedings. *Heliyon*, 9(7). <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2023.e18116>
- Cotter, A. (2022). Perceptions of and experiences with police and the justice system among the Black and Indigenous populations in Canada. *Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics*, 1-31. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00003-fra.htm>
- Crosby, A. (2023). *Resisting eviction: Domicide and the financialization of rental housing*. Fernwood Publishing.

- Currier, J. M., Holland, J. M., Coleman, R. A., et Neimeyer, R. A. (2008). Bereavement following violent death: An assault on life and meaning. *Perspectives on violence and violent death*. (pp. 177-202). Baywood Publishing Co. <https://doi.org/10.2190/POV>
- Daly, A., Jennings, J., Beckett, J. O., et Leashore, B. R. (1995). Effective coping strategies of African Americans. *Social Work*, 40(2), 240-248.
- Dei, G. J. S., Mazzuca, J., McIsaac, E., et Zine, J. (1997). *Reconstructing 'drop-out': A critical ethnography of the dynamics of Black students' disengagement from school*. University of Toronto Press.
- Deshman, A. (2009). To Serve Some and Protect Fewer: The Toronto Police Services' Policy on Non-Status Victims and Witnesses of Crimes. *Journal of Law and Social Policy*, 22, 209-236.
- Entman, R. M., et Rojecki, A. (2001). *The black image in the white mind: Media and race in America*. University of Chicago Press.
- Farmer, P. (2004). An anthropology of structural violence. *Current Anthropology*, 45(3), 305–325.
- Foster, T. A. (2011). The sexual abuse of Black men under American slavery. *Journal of the History of Sexuality*, 20(3), 445-464.
- Galtung, J. (1969). Violence, peace, and peace research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167–191.
- Gilchrist, K. (2010). « Newsworthy » victims? Exploring differences in Canadian local press coverage of missing/murdered Aboriginal and White women. *Feminist media studies*, 10(4), 373-390.
- Grant, N., Neville, H., Ogunfemi, N., Smith, A., Groth, S., et Rodriguez, N. (2023). An emerging youth-centered model of community resilience in communities impacted by gun violence: Power through Black Community and Unity. *American journal of community psychology*, 71(3-4), 355-370. <https://doi.org/https://doi.org/10.1002/ajcp.12647>
- Henry-Dixon, N. (2024). « Sold for a Slave for Life »: Black Enslavement in Colonial Canada. In C. Clark-Kazak (Ed.), *Forced Migration In/to Canada: From Colonization to Refugee Resettlement* (pp. 32-43). McGill-Queen's University Press.
- High, S. (2017). Little Burgundy: The interwoven histories of race, residence, and work in twentieth-century Montreal. *Urban History Review*, 46(1), 23-44.
- Hipp, J. R., et Wickes, R. (2017). Violence in urban neighborhoods: A longitudinal study of collective efficacy and violent crime. *Journal of Quantitative Criminology*, 33(4), 783-808.

- Howard, B., et Smith, S. E. (2011). The little Black school house: Revealing the histories of Canada's segregated schools—A conversation with Sylvia Hamilton. *Canadian Review of American Studies*, 41(1), 63-73.
- Illingworth, H., et Ferrera, N. (2021). *Le droit à l'information comme point d'entrée : Examen des plaintes liées à la Charte canadienne des droits des victimes*. Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. <https://www.canada.ca/fr/bureau-ombudsman-federal-victimes-actes-criminels/publications/rapportsspeciaux-specialreports/igr-igr.html>
- Jacob, G., Faber, S. C., Faber, N., Bartlett, A., Ouimet, A. J., et Williams, M. T. (2023). A systematic review of Black People coping with racism: Approaches, analysis, and empowerment. *Perspectives on Psychological Science*, 18(2), 392-415.
- James, C. E., Turner, T., George, R., et Teclé, S. (2017). *Towards race equity in education: The schooling of Black students in the Greater Toronto Area*. Y. University. <https://edu.yorku.ca/files/2017/04/Towards-Race-Equity-in-Education-April-2017.pdf>
- Jeffers, S. K. (2023). *Résumé : rapports de terrain pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires*. <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/scjn-cbjs/rscjn-scbjs/index.html>
- Landau-Donnelly, F. (2023). Ghostly murals: Tracing the politics of public art in Vancouver's Hogan's Alley. *Environment and Planning C: Politics and Space*, 41(6), 1147-1165. <https://doi.org/10.1177/23996544231172122>
- Landau-Donnelly, F. (2024). Painting Back: Creative Placemaking in Vancouver's Hogan's Alley (C. Courage and A. McKeown, éditeurs(es)). *Trauma Informed Placemaking* (pp. 232-242). Routledge.
- Linhares, L. V., Torres, A. R. R., de Lucena, A. K. V., et de Napolis, N. S. C. (2023). Blaming the Black Victim: the Victim's Skin Color and Belief in a Just World. *Trends in psychology*, 31, 1-15. <https://link.springer.com/article/10.1007/s43076-021-00134-7>
- Mackey, F. (2013). *L'Esclavage et les noirs à Montréal : 1760-1840 (Traduit par H. Paré)*. Éditions Hurtubise. (2010).
- Markus, H. R., et Kitayama, S. (2014). Culture and the self: Implications for cognition, emotion, and motivation. *College student development and academic life* (pp. 264-293). Routledge.
- Maynard, R. (2025). *Policing Black Lives, Revised and Expanded Edition: State Violence in Canada from Slavery to the Present*. Fernwood Publishing.
- Mbari, D., Mamah, G., Ajoloko, J., Somuah, A., Otoadese, D., Nyambura, L., et Muthuka, J. (2026). Structural and Socioeconomic Determinants of Gang Involvement Among Black Immigrant Youth in Edmonton Implications for Policy and Prevention. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=7056198

- McDonald, S. (2026). Données nationales sur les victimes au Canada : Un regard sur notre passé et sur notre avenir. *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, 19. Ministère de la Justice du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr19-rd19/p1.html>
- McDonald, S. (2025). La Stratégie fédérale d'aide aux victimes : Réflexions d'un chercheur en politiques sur deux décennies. *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, 18. Ministère de la Justice du Canada. <https://justice.canada.ca/eng/rp-pr/cj-jp/victim/rd18-rr18/a2.html>
- Ministère de la Justice du Canada (2024). *Les services d'aide aux victimes au Canada*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html>
- Ministère de la Justice du Canada (2022). *La surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale canadien*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/spnsjpc-obpccjs/index.html>
- Moore, S. E., Jones-Eversley, S. D., Tolliver, W. F., Wilson, B., et Harmon, D. K. (2022). Cultural responses to loss and grief among Black Americans: Theory and practice implications for clinicians. *Death studies*, 46(1), 189-199.
- Mosher, C. (1999). The Reaction to Black Violent Offenders in Ontario—1892-1961: A Test of the Threat Hypothesis. *Sociological Forum*, 14(4), pp.635-658.
- Niles, C., Hande, M. J., Fudge Schormans, A., Porch, W., Mahipaul, S., Anderson, J., et Yoshida, K. (2025). What and who are « essential » ? A disability justice perspective on COVID-19 measures and the diverse disability communities in Ontario. *Studies in Social Justice*, 19(1), 104–129.
- Owusu-Bempah, A., et Jeffers, S. K. (2021). *Les jeunes provenant des communautés noires et le système de justice pénale : rapport sommaire sur un processus de mobilisation au Canada*. Ministère de la Justice du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/yncjs-byccjs/index.html>
- Palmer, H. (1982). *Patterns of Prejudice: A History of Nativism in Alberta*. McClelland and Stewart.
- Parsons, T. (2024). The Ku Klux Klan and Ontario's Evolving Britishness: A Case Study of Belleville and Hastings County. *Ontario History*, 116(1), 43-64.
- Patton, D. U., Eschmann, R. D., Elsaesser, C., et Bocanegra, E. (2016). Sticks, stones and Facebook accounts: What violence outreach workers know about social media and urban-based gang violence in Chicago. *Computers in human behavior*, 65, 591-600.
- Pereira, R., Abokor, L., Ahmad, F., et Abdikkarim, F. J. (2020). *Non financé : Les communautés noires, les oubliés de la philanthropie canadienne*. Réseau pour l'avancement des communautés noires et le programme de Philanthropy and Nonprofit Leadership of

Carleton University. <https://youthrex.com/wp-content/uploads/2021/11/Nonfinance-Report.pdf>

- Perreault, S. (2026). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2024. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistiques Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2026001/article/00005-fra.htm>
- Perreault, S. (2024). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2022. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistiques Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00001-fra.htm>
- Prairie Research and Associates Inc. (2004). Étude dans de nombreux sites sur les victimes de la criminalité et les spécialistes de la justice pénale partout au Canada. Ministère de la Justice du Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr05_vic1/tdm-toc.html
- Reynolds, G. (2016). *Viola Desmond's Canada: a history of Blacks and racial segregation in the Promised Land*. Fernwood Publishing.
- Rheingold, A. A., Zinzow, H., Hawkins, A., Saunders, B. E., et Kilpatrick, D. G. (2012). Prevalence and mental health outcomes of homicide survivors in a representative US sample of adolescents: data from the 2005 National Survey of Adolescents. *Journal of child psychology and psychiatry*, 53(6), 687-694. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2011.02491.x>
- Richardson, J. B., St. Vil, C., Sharpe, T. L., Wagner, M., et Cooper, C. (2016). Risk factors for recurrent violent injury among black men. *Journal of Surgical Research*, 204(1), 261–266. <https://doi.org/10.1016/j.jss.2016.04.027>
- Robinson, C. J. (2023). *Marxisme noir : la genèse de la tradition radicale noire* (traduit par S. Nadi et S. Coudray). Éditions Entremonde. (1983).
- Saghbini, C., et Paquin-Marseille, L. (2023). *Représentation des personnes noires devant les tribunaux de juridiction criminelle : étude fondée sur l'indice de taux relatif*. Ministère de la Justice du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/bbrr-rbb/index.html>
- Sampson, R. J. (2012). *Great American City: Chicago and the enduring neighborhood effect*. University of Chicago press.
- Scarpa, A. (2003). Community violence exposure in young adults. *Trauma, Violence, & Abuse*, 4(3), 210-227.
- Sharpe, T. L., et Frans-Joseph, D. (2026). What Communities Know, What Systems Must Do: Community-Validated Findings and a Framework for the Prevention of Gun Violence (Final Report). The Centre for Research & Innovation for Black Survivors of Homicide Victims.

- Sharpe, T., Aqil, N., et Donkin, V. (2024). Invisible Wounds: Exploring the Coping Strategies of Black Survivors of Homicide Victims in Canada. *OMEGA - Journal of Death and Dying*, 93(2). <https://doi.org/10.1177/00302228241246423>
- Sharpe, T., Bailey, A., et Richardson, M.-A. (2024). From Susceptibility to Immunity: The Pandemic of Homicide Grief. *Homicide Studies*, 0(0). <https://doi.org/10.1177/10887679241275652>
- Sharpe, T. L. (2008). Sources of Support for African-American Family Members of Homicide Victims. *Journal of Ethnic & Cultural Diversity in Social Work*, 17(2), 197-216. <https://doi.org/10.1080/15313200801947231>
- Sharpe, T. L. (2015). Understanding the sociocultural context of coping for African American family members of homicide victims: A conceptual model. *Trauma, Violence, & Abuse*, 16(1), 48-59.
- Sharpe, T. L., et Aqil, N. (2025). *A Report on Gun Violence in Canada*. The Centre for Research & Innovation for Black Survivors of Homicide Victims. <https://www.the-crib.org/reports/>
- Sharpe, T. L., et Boyas, J. (2011). We fall down: The African American experience of coping with the homicide of a loved one. *Journal of Black studies*, 42(6), 855-873.
- Sharpe, T. L., Edwards, T., Mann, N., Lee, Y., Bonomo, A., et Donkin, V. (2025). Exploring Research on the Coping Strategies of Black Survivors of Homicide Victims: A Scoping Review. *Homicide Studies*, 29(1), 6-44.
- Sharpe, T. L., et Iwamoto, D. K. (2022). Psychosocial aspects of coping that predict post-traumatic stress disorder for African American survivors of homicide victims. *Preventive medicine*, 165, 107277.
- Sharpe, T. L., Iwamoto, D. K., Lee, K. A., et Anderson, J. M. (2023). Development and validation of the Inventory of Stress and Coping for African American Survivors of Homicide Victims. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 15(5), 791-799. <https://doi.org/10.1037/tra0001246>
- Sharpe, T. L., Iwamoto, D. K., Massey, J. M., et Michalopoulos, L. M. (2018). The Development of a Culturally Adapted Pilot Intervention for African American Family Members of Homicide Victims: A Preliminary Report. *Violence and Victims*, 33(4), 708-720.
- Singh, C. D., Andrews, N. C., Motz, M., Pepler, D. J., Leslie, M., et Zuberi, S. (2020). Trauma-informed and relational approaches to service provision: Building community-based project capacity to respond to interpersonal violence through a national initiative. *BMC public health*, 20(1), 1833.
- Statistics Canada. (2025). *Collecte de données déclarées par la police sur les identités autochtones et racisées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. <https://www.statcan.gc.ca/fr/consultation/2021/pduc>

- Valverde, M. (2008). *The age of light, soap, and water: Moral reform in English Canada, 1885-1925*. University of Toronto Press.
- Wacquant, L. (2008). *Urban outcasts: A comparative sociology of advanced marginality*. Polity Press.
- Walker, B. (2010). *Race on trial: Black defendants in Ontario's criminal courts, 1858-1958*. University of Toronto Press.
- Warde, B. (2013). Black male disproportionality in the criminal justice systems of the USA, Canada, and England: A comparative analysis of incarceration. *Journal of African American Studies*, 17(4), 461-479.
- Washington, I. (2026, March 27). *The gravest crime: Canada's abstention and the call for reparatory justice*. Canada Caribbean Institute.
<https://canadacaribbeaninstitute.org/2026/03/27/the-gravest-crime-canadas-abstention-and-the-call-for-reparatory-justice/>
- Wortley, S., et Owusu-Bempah, A. (2022). Race, police stops, and perceptions of anti-Black police discrimination in Toronto, Canada over a quarter century. *Policing: An International Journal*, 45(4), 570-585. <https://doi.org/10.1108/PIJPSM-11-2021-0157>
- Zinzow, H. M., Rheingold, A. A., Byczkiewicz, M., Saunders, B. E., et Kilpatrick, D. G. (2011). Examining posttraumatic stress symptoms in a national sample of homicide survivors: Prevalence and comparison to other violence victims. *Journal of Traumatic Stress*, 24(6), 743-746.